

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MAI 2022

### Présent-e-s

Bureau :	HALIMI	Hysri	PS	1 <sup>er</sup> vice-président
	CLERC	Tobias	PDC-VL	1 <sup>er</sup> secrétaire
	GROGNUZ	Fabien	PLR	2 <sup>e</sup> secrétaire
	RHEINER	Fabrice	MCG	Membre

Conseillers/ères :	AMATO	Maurice	Ve
	BOCCARD	Damien	Ve
	BOCCARD	Pierre	PLR
	BOCCARD	Yolande	PDC-VL
	BROCARD	Eric	PS
	BUCHER	Denis	Ve
	DELUERMOZ	Cosima	PDC-VL
	DIMOPOULOS	Elisa	PS
	FABRE	Michel	PS
	FERATI	Bektesh	UDC
	GAETANINO	Marco	HP
	FONTANINI	Marco	PS
	HARTMANN	Esther	Ve
	HILLEMANN	Hartmut	PS
	HUSANOVIC	Sanida	MCG
	ISWALA	Placide	PS
	LORENTZ	Sébastien	PLR
	LOUREIRO	Daniel	PS
	MURCIANO	Claudine	Ve
	NOBS	Cyril	UDC
	SANCHEZ	Francisco	PS
	SARATSIOTIS	Louisa	Ve
	SCANDURRA	Alessandro	PDC-VL
	SCHWEIZER	Adriana	UDC
	SEEGER	Pascal	PDC-VL
	SERRANO	Philippe	PLR
	TSCHUDI-SPIROPULO	Alejandra	Ve
	WILLI	Pierre-Henri	PLR

<b>Excusés :</b>	BILLET	Isabelle	MCG
	DOURNOW	David	UDC Président
	UM	Esther	Ve 2 <sup>e</sup> vice-présidente
	LEUENBERGER	Nathalie	PS (CA)

### Assistent à la séance

CORNUZ	Eric	Ve	Maire
TREMBLET	Laurent	PDC	Conseiller administratif

MCG	Mouvement des citoyens genevois	PS	Parti socialiste
PDC-VL	Parti démocrate-chrétien – Vert'libéral	UDC	Union démocratique du centre
PLR	Parti libéral-radical	Ve	Les Verts de Meyrin-Cointrin

\* \* \*

## **ORDRE DU JOUR**

1. Assermentation de M. Pierre-Henri Willi (PLR) en remplacement de M. Albion Makolli, démissionnaire.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 mars 2022.
3. Communications du Bureau du Conseil municipal.
4. Communications du Conseil administratif.
5. Réponses du Conseil administratif aux propositions individuelles et questions des séances précédentes.
6. Nomination d'un délégué du Conseil municipal à l'Association intercommunale pour l'accueil familial de jour Meyrin-Vernier-Mandement, en remplacement de M. Albion Makolli (PLR), démissionnaire.
7. Délibération n° 2022-09 sur proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des comptes annuels 2021 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2021.
8. Délibération n° 2022-04a relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 5'098'000.-** destiné à financer des travaux connexes à la réalisation du parking P1 souterrain par le partenaire privé, impactant la mairie et les espaces publics à charge de la ville de Meyrin. **Rapport de la commission Cœur de cité ad hoc** (C. Nobs, UDC)
9. Délibération n° 2022-05a relative à la révision du règlement du Conseil municipal et à l'introduction de membres suppléants. **Rapport de la commission de liaison** (M. Amato, Ve)
10. Résolution n° 2022-01, présentée par Adriana Schweizer, au nom de l'UDC Meyrin-Cointrin demandant au Conseil administratif d'organiser la fête des écoles primaires le vendredi 1<sup>er</sup> juillet 2022 telle qu'elle se vivait avant la crise sanitaire sur la Campagne-Charnaux (arrivée du cortège, animation sur l'estrade principale, tables et bancs pour le pique-nique, forains et buvettes) et telle qu'elle figure au budget de fonctionnement 2022.
11. Motion n° 2022-01 présentée par Mme Esther Hartmann et M. Denis Bucher au nom des Vert.e.s de Meyrin-Cointrin, M. Marco Fontanini et M. Francisco Sanchez au nom du Parti Socialiste de Meyrin-Cointrin et de M. Tobias Clerc et Mme Yolande Boccard au nom du groupe PDC-VL demandant l'étude de différents scénarios concernant la restauration scolaire en tenant compte de différents critères comme l'alimentation biologique, l'alimentation végétarienne, les circuits courts et une agriculture contractuelle, la qualité et la fraîcheur des denrées, la possibilité d'intégration dans des programmes éducatifs, la réduction du gaspillage, la participation citoyenne, la durabilité sur le plan financier et économique.

12. Pétition n° 2022-01 contre la cessation d'exploitation de l'Aéro-Bistro.
13. Rapport de la commission consultative du Fonds communal énergie 2021. (P. Seeger, PDC-VL).
14. Rapport de la déléguée du Conseil municipal au comité de l'association Maison Vaudagne de juin 2020 à décembre 2021. (C. Murciano, Ve)
15. Annonces de projets.
16. Propositions individuelles.
17. Questions.

\* \* \*

En l'absence du président, le 1<sup>er</sup> vice-président **Hysri Halimi** ouvre la séance à 18h30 et procède aux salutations d'usage. Il rappelle que les prises de position et autres rapports doivent être transmis au plus vite au secrétariat politique et que les annonces de projets, propositions individuelles et autres questions doivent être remises au Bureau avant la pause. Il rappelle que le délai pour déposer de nouveaux objets en vue de la prochaine séance plénière du 31 mai est fixé au mercredi 19 mai à minuit. Il rappelle que le code de bonne conduite et d'éthique des élus doit être respecté et invite les conseillers à le relire si ces derniers en ont oublié le contenu. Il excuse enfin l'absence de Mmes Esther Um, Isabelle Billet et Nathalie Leuenberger et de M. David Dournow.

\* \* \*

**1. Assermentation de M. Pierre-Henri Willi (PLR) en remplacement de M. Albion Makolli, démissionnaire**

**M. Halimi** lit la lettre de démission de M. Makolli :

« *Cher Monsieur le Président du Conseil municipal,*

*Par la présente, je vous informe de ma démission en date du 2 avril 2022.*

*Je tiens à remercier l'intégralité du Conseil municipal ainsi que le Conseil administratif pour cette expérience très enrichissante. J'ai eu du plaisir à siéger à vos côtés.*

*J'aimerais également vous souhaiter à toutes et à tous une bonne fin de législature et beaucoup de plaisir dans cette belle aventure qu'est le Conseil municipal.*

*Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président du Conseil municipal, l'expression de mes meilleures salutations. »*

*Albion Makolli*

**M. Halimi** demande à l'assistance de se lever pour l'assermentation et explique la procédure à M. Willi. Celui-ci devra lever la main droite et dire "je le jure" ou "je le promets" à la fin de la lecture de la prestation de serment. Il procède à la lecture du texte officiel de la prestation de serment :

*« Je jure ou je promets solennellement d'être fidèle à la République et Canton de Genève, d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge et garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer. »*

**M. Willi** le jure.

*[Applaudissements]*

## **2. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 mars 2022**

**M. Halimi** demande si quelqu'un souhaite faire des remarques. Comme ce n'est pas le cas, il soumet au vote **l'approbation du procès-verbal**, lequel est accepté à l'unanimité.

\* \* \*

## **3. Communications du Bureau du Conseil municipal**

### **a) ACG : droit d'opposition à la décision prise le 6 avril 2022**

**M. Halimi** précise que l'Assemblée générale de l'ACG a accepté l'octroi, par le Fonds intercommunal, à la ville de Genève d'une subvention de fonctionnement de CHF 6'200'000.- au titre de la participation des communes au financement de l'accueil de personnes sans abri en 2022. Il souligne que le droit d'opposition court jusqu'au 27 mai, date qui tombe donc avant la prochaine séance du Conseil municipal, le 31 mai ; il demande si un groupe souhaiterait formuler une résolution pour s'opposer à cette décision.

**M. Serrano** relève que cet élément les a interpellé ; il souhaiterait connaître quel est le montant qui correspond à Meyrin.

**M. Tremblet** précise qu'il n'a pas cette information mais il rappelle que le fonds intercommunal est alimenté par un système péréquatif qui est voté chaque année dans le budget communal ; le total de ce fonds est d'environ 23 millions dont 43% à 46% sont assumés par la ville de Genève. Il ajoute que, selon l'évolution du nombre d'habitants de chaque commune, la part augmente ou diminue sensiblement.

**M. Halimi** constate qu'il n'y a pas de volonté manifeste de déposer une résolution pour faire opposition à cette décision de l'ACG.

**M. Serrano** comprend que l'ACG a donc attribué 6,2 millions de ce fonds pour l'accueil de personnes sans-abri.

**M. Tremblet** indique qu'il va prendre à nouveau la parole en sa qualité de président du FI ; il précise que seule la ville de Genève accueille actuellement les sans-abris, même si quelques communes ont quelques places à leur disposition ; il relève que c'est donc la ville de Genève qui porte le problème depuis des années à 99%. Il explique que cette ville n'est désormais plus d'accord de porter le problème à elle seule. Il relève qu'une loi votée l'année dernière attribue cette charge aux communes, mais que le règlement d'application, attendu de la part de l'Etat de Genève, n'est toujours pas arrivé.

**M. Tremblet** relève en outre que la ville de Genève a demandé l'obtention de plus d'argent et que, dans un deuxième temps, une modique somme de 1 million a été versée comme participation, en attendant la clé de répartition. Il souligne qu'à fin mars, nous avons vécu le retour de la neige alors que les structures d'accueil ferment au 31 mars. Il observe que le conseiller d'Etat en charge du DCS a pris à partie les communes et les a cloué au pilori en les critiquant car elles n'ont pas réussi à trouver une solution. Il précise que le comité de l'ACG a souhaité répondre aux propos de M. Apothéloz et a réagi en trouvant la solution de l'octroi de ces 6,2 millions supplémentaires dans la dotation du FI, au nez et à la barbe du conseil de ce dernier.

**M. Tremblet** indique qu'hormis la forme qu'ils ont jugé comme peu diplomate, tout le monde était acquis sur le fond. Il ajoute que la ville de Genève a réussi à rouvrir il y a 3 semaines une structure pour 70 personnes et une deuxième structure de 50 places hier. Il précise que l'objectif est d'atteindre les 200 places ouvertes toute l'année en conformité avec les dispositions de la Loi. Il ajoute que le FI se retrouve aujourd'hui à - 4 millions et il constate donc que les choses ne pourront pas se passer de la même manière l'année prochaine puisqu'il n'y a plus d'argent. Il ajoute que des discussions sont en cours pour trouver une nouvelle manière de fonctionner et de mettre en place, le cas échéant, un système péréquatif. Il observe que la situation financière du FI oblige tout le monde à se mettre autour de la table. Il indique enfin que la très grande majorité des communes a voté pour ce crédit, heureusement pour les sans-abris, mais malheureusement pour le FI.

**M. Fabre** relève que la contribution annuelle meyrinoise 2022 au FI est de CHF 1'538'213.-. Il ne pense donc pas que la facture va beaucoup augmenter.

**M. Tremblet** précise que la dotation de l'année 2022 a été faite et ne va pas augmenter mais il se pourrait qu'il y ait une augmentation du montant pour l'année 2023 afin que le FI puisse couvrir ces charges supplémentaires.

**M. Serrano** le remercie pour ces explications ; il observe qu'il existe un problème d'hébergement et que personne ne le nie. Il estime que l'ACG doit continuer ses travaux pour trouver des solutions car il considère qu'il n'est pas juste que la ville de Genève assume seule ce coût. Il observe que ce sont bientôt les réseaux sociaux qui commanderont aux politiques ce qu'ils doivent faire. Il indique enfin que le PLR ne souhaite pas faire recours contre cette décision, mais que le parti va néanmoins analyser la situation pour l'année prochaine.

**M. Tremblet** rappelle enfin qu'il faut 2/3 du poids (en termes de population) de l'ensemble des communes pour que l'on puisse aller de l'avant avec une opposition ; il relève que cela est pratiquement impossible compte tenu du poids de la ville de Genève. Il souligne en outre que la volonté des différents acteurs est désormais d'avancer et de trouver une solution de financement pour que chaque commune puisse l'inclure dans son projet de budget 2023.

Arrivée de Mme Dimopoulos à 18h50.

**b) Fédération cynégétique genevoise (FCG)**

**M. Halimi** indique que la FCG effectue un appel aux dons pour le sauvetage de faons lors de la saison 2022. Le Bureau se tient à la disposition des conseillers municipaux intéressés par ce courrier.

**c) M. Claudio Recupero**

**M. Halimi** indique que ce courrier reflète le mécontentement de M. Recupero concernant l'organisation prévue initialement pour l'édition 2022 de la Fête des écoles ; il précise que l'une des communications du Conseil administratif aborde ce sujet et répond à la sollicitation de M. Recupero.

**d) Sortie du Conseil municipal**

**M. Halimi** rappelle que la sortie du Conseil municipal aura lieu le samedi 21 mai à l'Aéroport international de Genève ; il invite les conseillers municipaux qui ne l'auraient pas encore fait à confirmer au plus vite leur présence auprès du secrétariat politique.

**e) Félicitations aux participants de la course de Bernex « A travers le Coteau »**

**M. Halimi** tient à féliciter les deux groupes qui ont participé à la course de Bernex « A travers le Coteau » : Mme Esther Um et MM. Daniel Loureiro, Francisco Sanchez, Fabrice Rheiner, Tobias Clerc, Marco Fontanini et lui-même. Il relève qu'ils ont tous bien couru mais que malheureusement, ils n'ont pas réussi à se positionner sur le podium, il observe que le niveau était très élevé cette année. Il indique qu'ils s'entraînent déjà pour l'année prochaine et ils promettent qu'ils vont essayer de prendre une place sur le podium.

*[Applaudissements]*

\* \* \*

**4. Communications du Conseil administratif**

**Absence de Mme Leuenberger**

Le Conseil administratif vous informe que leur chère collègue, Madame Nathalie Leuenberger, poursuit sa convalescence en mettant tout en œuvre pour recouvrer la santé et a le plaisir de vous informer qu'elle se porte déjà beaucoup mieux.

Les liens avec l'administration sont toujours maintenus et le Conseil administratif, fidèle à son esprit d'équipe et de collégialité, travaille à l'organisation d'une reprise d'activité progressive de Madame Leuenberger dans les meilleurs délais.

\*\*\*\*

### **Soirées de commissions**

Les services des deux conseillers administratifs ont décidé de faire une rocade de leur jour de commission afin de s'adapter au mieux à la charge des services. Il a été décidé dès lors, à partir de la rentrée de septembre 2022, les séances de commission organisées conjointement avec des services de l'administration rattachés au dicastère de votre serviteur auront lieu principalement le mercredi soir à la place du jeudi, tandis que les séances de commission organisées conjointement avec des services rattachés au dicastère de Laurent Tremblet auront lieu principalement le jeudi soir à la place du mercredi. Les séances de commission organisées conjointement avec des services rattachés au dicastère de Nathalie Leuenberger sont quant à elles maintenues principalement le mardi soir. Il convient de relever qu'exceptionnellement, des séances de commission peuvent toutefois avoir lieu un autre jour que celui initialement prévu.

\*\*\*\*

**M. Cornuz** précise, pour information, que la prochaine communication a été envoyées aux conseillères municipales et conseillers municipaux par courrier électronique, le 14 avril dernier, et qu'elle est relue ce soir pour information publique.

### **Fête des écoles**

Lors de la séance plénière du 22 mars dernier, nous vous avons informés de notre décision d'organiser la fête des écoles sur le modèle de l'édition 2021, à savoir de manière décentralisée au sein des différentes écoles de Meyrin.

Cette décision avait été motivée par des contraintes démographiques, d'espace et de sécurité que nous vous avons détaillées.

Contrairement à ce que nous avaient exprimé les directions des établissements scolaires de Meyrin fin 2021, des représentants des enseignants nous ont informés début avril qu'ils ne soutenaient finalement pas ce modèle ; celui-ci exigeant, selon eux, une implication trop importante de leur part.

Le Conseil administratif ne peut que regretter cette position.

Ainsi, sans la collaboration soutenue du corps enseignant, le Conseil administratif, plaçant l'intérêt des enfants et l'équité de traitement des différentes écoles au centre de ses préoccupations, a décidé d'un format alternatif pour l'édition 2022 ; celui-ci satisfait tous les partenaires tout en tenant compte des contraintes toujours présentes.

La fête des écoles débutera le vendredi 1<sup>er</sup> juillet par un cortège, uniquement pour les élèves de 3P et 4P et avec un parcours simplifié ; ceci grâce au soutien de l'Association des parents d'élèves (APE) qui s'est proposée de mettre à disposition de la Ville des bénévoles afin de compléter le dispositif d'encadrement dudit cortège.

La fête se poursuivra sur la campagne Charnaux avec un dispositif allégé, notamment pour les invités. Manèges, animations et concerts pour les enfants seront bien entendu au rendez-vous. Nous avons également sollicité le Cartel des

sociétés communales en vue d'intégrer les associations meyrinoises dans ce dispositif.

Le Conseil administratif est satisfait d'avoir pu trouver une solution répondant aux demandes des parents d'élèves et de certains partis politiques ; il rappelle en outre le lancement d'un groupe de travail ayant pour mission de définir un nouveau concept de fête des écoles dès l'édition 2023.

\*\*\*\*

### **Nouvelle gouvernance et projet culturels**

Nous vous informons que nous avons demandé aux équipes de l'administration de travailler sur deux axes principaux touchant le domaine de la culture.

Le premier concerne la gouvernance : nous avons ainsi décidé qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2023, le service de la culture, le service de la bibliothèque et le service du théâtre forum meyrin seront regroupés dans un seul service. Un processus de recrutement, va être lancé cette année pour le poste de responsable de ce nouveau service, processus ouvert en interne et en externe de l'administration. D'un point de vue budgétaire, nous vous rappelons d'une part que nous n'avons pas remplacé le poste du responsable du service de la culture suite à son départ en début d'année 2022 et, d'autre part, nous vous avons déjà annoncé le départ à la retraite courant 2023 de la directrice du théâtre forum meyrin.

Le deuxième axe est celui du développement d'un projet culturel de transition 2022-2026, fédérateur aux trois structures actuelles et permettant le lancement de nouvelles synergies en lien avec ce premier axe.

Ces deux axes devraient constituer un socle suffisant pour entamer une réflexion de fond afin de lancer les assises culturelles sur le territoire meyrinois, souhaitées aussi par le Conseil municipal. Celles-ci devraient ainsi démarrer à l'horizon 2024.

Nous proposons de revenir vers vous à la rentrée de septembre par l'organisation d'une commission conjointe culture et administration générale afin de vous présenter un peu plus en détails les deux axes principaux évoqués précédemment.

\*\*\*\*

### **Info-travaux – hameau de Mategnin**

Les Services Industriels de Genève vont effectuer des travaux d'amélioration et de renouvellement de leur réseau de distribution d'électricité dans le hameau de Mategnin. La ville de Meyrin profite de ces travaux pour effectuer le remplacement de l'éclairage public dans le même secteur.

L'ensemble de ces interventions se déroulera sur une période allant de mai 2022 à fin d'année 2022.

Les accès aux riverains seront maintenus en permanence, toutefois certaines perturbations sont à prévoir.



\*\*\*\*

### **Engagement d'un responsable du service des ressources humaines**

Eric Spielmann prendra la fonction de responsable du service des ressources humaines de la ville de Meyrin le vendredi 1<sup>er</sup> juillet.

Au bénéfice d'une solide expérience en ressources humaines dans le secteur public, Eric Spielmann est actuellement responsable des ressources humaines à la Chancellerie d'Etat de la République et canton de Genève. Durant les 15 dernières années, il a occupé une fonction similaire au Département du territoire de l'Etat de Genève et à l'Etat de Vaud. Eric Spielmann a également été en charge de processus clés aux transports publics genevois, notamment en matière de recrutement et de formation.

Selon la demande du Conseil municipal, une commission administration générale est envisagée le mardi 6 septembre prochain à laquelle le futur responsable de service assistera. Le Conseil administratif se félicite de cet engagement.

\*\*\*\*

### **Impacts de la situation en Ukraine**

Nous tenions à vous informer des différentes dispositions déjà prises en lien avec la situation en Ukraine. Tout d'abord, nous avons créé une taskforce au sein de l'administration afin de centraliser les informations et coordonner les actions sur notre territoire. Cette dernière est en contact permanent avec l'Hospice général et le Canton ; l'action communale se déployant en complémentarité et cohérence avec le dispositif cantonal. Elle réfère bien entendu au Conseil administratif.

A ce jour, il est difficile d'estimer le nombre de réfugiés en provenance d'Ukraine accueillis à Meyrin sachant que l'obtention d'un permis S n'est pas une obligation, mais une facilitation mise en place pour la population qui fuit ce conflit et que d'autres n'en ont pas fait la demande ou qu'ils ne jugent pas nécessaire en fonction de leur réseau ou capacité financière. A mi-avril, 18 personnes avec le permis S se trouvaient sur le territoire communal. A fin avril, 5 enfants ont été accueillis dans nos écoles primaires et 4 jeunes au Cycle d'orientation. Nous accompagnons également quelques personnes afin de les aider dans leurs différentes démarches ou de les orienter vers les filières mises en place par le Canton ou la Confédération.

Par ailleurs, nous avons saisi l'opportunité d'engager une personne meyrinoise en recherche d'emploi à l'antenne objectif emploi pour une première période de 5 mois à taux partiel afin de venir renforcer la taskforce. Cette personne parle l'ukrainien, le russe, l'anglais, l'allemand et le français.

Sachez également que la Protection civile a reçu début mars de la part du Canton l'ordre préalable pour l'élévation du degré de disponibilité opérationnelle.

Enfin, il convient de relever que nous sommes également actifs sur la mise à disposition d'hébergements. Pour les hébergements collectifs, le Canton et l'Hospice général s'orientent finalement vers des salles de gymnastique dans les établissements scolaires de degré secondaire. A ce jour, la salle de gymnastique du cycle de la Golette n'a pas été réquisitionnée.

Nous avons proposé à l'Hospice général trois appartements qui, par un heureux concours de circonstances, se libéraient. Nous avons convenu avec ce dernier que nous les mettions à disposition sans demander de loyer pour l'instant, sachant que les travaux de rafraîchissement sont pris à leur charge. Il s'agit d'un appartement de 5 pièces, d'un appartement de 4,5 pièces et de l'appartement situé à l'Auberge communale occupé par le passé par l'ancien gérant. Nous précisons qu'il s'agit bien d'appartements gérés directement par le service de la gérance et entretien des bâtiments et pas ceux faisant partie du parc immobilier de la Fondation Nouveau Meyrin. En outre, l'attribution et la gestion de ces appartements est entièrement du ressort de l'Hospice général.

Enfin, nous sommes également en discussion avec l'Hospice général pour une mise à disposition de salles, la journée, pour des activités organisées, notamment des cours de langue.

Nous vous tiendrons au courant au fur et à mesure que de nouveaux éléments viendront s'ajouter à ce dossier.

\*\*\*\*

### **Invitation du Conseil administratif au Conseil municipal à l'Auberge communale**

Afin de vous faire découvrir la cuisine du chef Gilbert Renaud, ambassadeur du terroir genevois, ainsi que les espaces fraîchement rénovés et redécorés du restaurant de l'Auberge, le Conseil administratif a le plaisir de vous convier au traditionnel barbecue d'avant été qui aura lieu à l'Auberge communale de Meyrin à l'issue de la séance du Conseil municipal du 28 juin prochain.

Au plaisir de vous y accueillir et de partager un moment convivial ensemble à cette occasion.

\* \* \*

### **5. Réponses du Conseil administratif aux propositions individuelles et questions des séances précédentes.**

*Séance du 22.03.2022, proposition de M. Dournow*

#### **Etablissement d'une carte de secteurs où la mendicité est interdite**

La nouvelle loi sur la mendicité est entrée en vigueur le 11 février 2022. Toutefois, son application a été partiellement suspendue en attendant une décision complète et définitive.

En substance, elle vise les personnes faisant partie d'un réseau organisé et dont le comportement est de nature à importuner le public.

De manière générale, les abords immédiats de tous les établissements à vocations commerciale, médico-sociale, culturelle et éducative, les parcs publics, les gares et l'aéroport, ainsi que l'intérieur des transports publics sont visés par cette loi et ceci sur tout le canton. On entend par « abords immédiats » une distance comprise entre 5 à 10 mètres.

A noter qu'un certain nombre de lieux ont été définis par le Conseil d'Etat comme étant des zones commerciales et/ou touristiques prioritaires et qui ne concernent que la ville de Genève. Ce périmètre s'étend de la Perle du Lac à Baby-Plage. Le plan U-lacustre est le seul existant et il n'est pas envisagé d'établir une carte de secteurs pour la ville de Meyrin.

Pour le détail, il y a lieu de se référer à l'article 11A de la Loi Pénale Genevoise (LPG).

A noter qu'à ce jour, la loi est toujours suspendue et que les polices municipales et cantonales ont été invitées à effectuer des rappels à la loi et de ne pas établir de contraventions.

\*\*\*\*

*Séance du 22.03.2022, question de M. P. Bocard*

**Chemins délabrés du Parc de la Découverte, accès parking des sports, zone 30 min. utilisées les weekends par des véhicules d'entreprise**

En termes d'aménagement, le service de l'urbanisme et travaux publics n'a pas prévu d'éléments complémentaires autre que la signalétique du quartier.

Les agents de la police municipale et du domaine public & stationnement ont été rendus attentifs à la problématique du stationnement dans ce quartier les weekends, surtout lors de la tenue des matchs de football. Des passages et contrôles de stationnement seront effectués sur place. Depuis le 1<sup>er</sup> avril, l'introduction de l'horaire estival de service rend plus facile ces contrôles particulièrement le dimanche.

\* \* \*

**6. Nomination d'un délégué du Conseil municipal à l'Association intercommunale pour l'accueil familial de jour Meyrin-Vernier-Mandement, en remplacement de M. Albion Makolli (PLR), démissionnaire**

**M. Pierre Bocard** propose la candidature de M. Pierre-Henri Willi.

**Le Conseil municipal prend acte de la nomination de M. Willi.**

\* \* \*

**7. Délibération n° 2022-09 sur proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des comptes annuels 2021 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2021**

**M. Cornuz** procède à la lecture du message du Conseil administratif sur les comptes annuels 2021 de la ville de Meyrin :

*« Au nom du Conseil administratif, j'ai l'honneur de vous présenter, ce soir, les comptes annuels 2021.*

**RAPPEL SUR LES ENJEUX DU BUDGET 2021**

*Pour la première fois dans son histoire financière, Meyrin avait voté pour 2021 un budget déficitaire. Un budget dont la perte était estimée à CHF -12'714'096, par le cumul des effets de la RFFA (réforme fiscale et du financement de l'AVS), de la COVID, et du développement urbain que connaît Meyrin ces dernières années. Les évolutions qu'il intégrait, garantissaient à l'administration de préserver les moyens de remplir ses missions de proximité. Les prestations essentielles qui permettaient d'aider la collectivité à traverser la crise étaient renforcées et tenaient compte de ses effets déjà connus, tels que l'urgence sociale.*

*Devant l'imprévisibilité et les incertitudes quant à l'évolution du contexte de crise sanitaire, le budget incluait des prestations qui pourraient peut-être ne pas être menées, si elles devaient être interdites ou annulées en lien avec la pandémie. Celles-ci constitueraient autant de lignes budgétaires non dépensées. Suite aux estimations reçues de l'Etat, le budget incluait surtout une baisse de recettes fiscales importante, liée aux effets escomptés de la mise en œuvre de la RFFA.*

*Nous y avons introduit une baisse de recettes fiscales sur les personnes physiques liées aux effets directs et indirects de la COVID, ainsi que des baisses sur d'autres lignes de revenus liées aux effets estimés de la pandémie.*

**RESULTAT 2021**

*Contre toute attente, les comptes 2021 bouclent avec un gain de CHF 9'444'345, soit de plus de 22 millions supérieurs au budget. Le résultat de l'année est fortement impacté par trois éléments :*

- La baisse de nos recettes fiscales personnes morales liée aux impacts de RFFA estimée par l'Etat ne se confirme pas, ni pour 2020, ni pour 2021.*
- La stagnation de nos recettes taxe professionnelle ne s'est pas confirmée non plus, en sus comme l'année dernière nous avons des recettes supplémentaires non récurrentes.*
- Les impacts directs et indirects de la pandémie entraînent des baisses de dépenses, et des recettes supplémentaires.*

**ANALYSE DES RECETTES FISCALES**

*Recettes fiscales personnes physiques et personnes morales :*

*L'Etat est chargé de traiter pour les communes les impôts sur les personnes physiques et morales. Il établit les comptes fiscaux, les estimations fiscales, et se*

*charge de la taxation. Ainsi la production complète d'une année fiscale n'est connue que plusieurs années après le début de la taxation. Les déclarations fiscales 2021 étant complétées en 2022, l'administration cantonale estime les recettes fiscales de l'année sur la base de l'année précédente, ce qui constitue un facteur d'incertitude important, sachant que la production de l'année précédente n'est pas finalisée. De plus, le pourcentage de notification impacte fortement sur la fiabilité de l'estimation.*

*Pour Meyrin, un élément supplémentaire complique la situation : l'incidence de son développement sur les recettes fiscales. Dans ses estimations budgétaires, l'Etat ne tient pas compte des impacts liés à l'augmentation de la population ou du nombre d'entreprises et de leurs employés dans la Commune. Il revient au Conseil administratif de le faire. Cette tâche complexe est faite avec circonspection par le Conseil administratif. Notre estimation 2021 était ainsi de CHF 6'732'877 supérieure à celle de l'Etat, soit de près de 10% supérieure à celle de l'Etat (2020 : CHF 9'859'125).*

*En automne 2020, les estimations fiscales reçues de l'Etat anticipaient une baisse retentissante des recettes fiscales des personnes morales liées à la RFFA, tant pour 2020 que pour 2021.*

*Finalelement, les recettes fiscales 2021, incluant les correctifs des années précédentes, sont de 20% ou CHF 15'411'442 supérieures au budget (2020 : -13%, CHF – 10'575'414) ; malgré notre estimation de CHF 6'732'877 supérieure à celle de l'Etat (2020 : CHF 9'859'125). Cet écart positif est presque entièrement lié aux recettes fiscales des personnes morales 2021 et correctifs des années précédentes, dont les effets liés à l'introduction de la RFFA ne se sont finalement pas réalisés. Nos recettes fiscales sont restées stables, légèrement en hausse, par rapport aux années précédentes. Cet impact se retrouve également dans le fonds de péréquation qui termine avec un écart positif de CHF 1'223'097.*

#### **TAXE PROFESSIONNELLE**

*Le montant de la taxe professionnelle se monte à CHF 17'526'958 (2020 : CHF 21'132'100), soit de CHF 3'526'958 supérieur au budget. CHF 12'585'824 concerne les taxations 2021, le solde de CHF 4'941'134 est lié aux taxations d'années antérieures ; dont CHF 1'665'600 pour la part non récurrente liée à la résolution de dossiers complexes d'années précédentes.*

*En totalité, les recettes fiscales totales, sont donc de CHF 20'161'497 supérieures au budget 2021 (2020 : -3'640'540).*

#### **IMPACT COVID-19 SUR LE RESULTAT**

*Par rapport au budget prévu, nous atteignons le montant de CHF 1'171'593 (2020 : 4'106'894) de charges qui n'ont pas été dépensées en raison des restrictions en lien avec la pandémie, et hors fiscalité, un surplus de recettes nettes de CHF 260'016 (2020 : un manco de recettes de CHF 2'946'270), soit un impact net positif de CHF 911'577 (2020 : CHF 1'160'624).*

*Derrière ces chiffres, s'il y a pour la deuxième année consécutive, d'abord à déplorer toutes les activités qui n'ont pas pu être réalisées, il y a également, toute l'agilité de notre administration, motivée par l'envie de ne rien lâcher à la pandémie. Nos collaborateurs ont continué à œuvrer pour la population meyrinoise, en ne*

*renonçant à aucun effort de créativité pour trouver des solutions innovantes, à chaque fois que cela a été possible, tout en respectant l'ensemble des mesures sanitaires.*

### **INVESTISSEMENTS**

*En 2021, nos charges d'investissements s'élèvent à CHF 28'820'319 et les recettes à CHF 11'595'818, soit CHF 17'224'501 d'investissements nets.*

### **EMPRUNT**

*Afin de financer nos investissements, nous avons fait pour CHF 15'000'000 d'emprunts supplémentaires en 2021. Nous avons donc un montant d'emprunt total de CHF 55'000'000 au 31 décembre 2021.*

### **CONCLUSION**

*Si finalement nos recettes fiscales n'ont pas été impactées par RFFA et les conséquences de la COVID-19 à ce stade, la pandémie est toujours en filigrane de nos activités, et nous avons maintenant pris l'habitude de vivre avec elle. C'est dans la continuité de 2021 que nous avons présenté, à nouveau, pour 2022, un budget solidaire, responsable et anticyclique, et en regard des résultats de cette année, nous ne pouvons qu'espérer que les comptes 2022 déjoueront les pronostics pessimistes d'un budget « rffatisé » et « covidé ».*

*Aujourd'hui, encore plus que lors des deux derniers budgets, nous sommes fiers, d'avoir décidé, soutenu par vous, d'endosser ce rôle anticyclique, responsable et solidaire. Nous sommes fiers d'avoir pris la décision, avec vous, de soutenir notre population et l'économie pour sortir de la crise, sans prêter le bien vivre ensemble de notre ville. Cela a également permis de mettre en avant toute l'agilité de notre administration, et de revoir certaines priorités.*

*L'année se termine non seulement par cette satisfaction humaine d'avoir passé ce cap difficile de douze mois supplémentaires de pandémie, mais en plus, comme un cadeau, grâce aux recettes fiscales déjouant tous les pronostics, avec des comptes 2021 positifs.*

*L'actualité du début de l'année 2022 est frappée par la guerre en Ukraine, dont les conséquences économiques et sociales semblent dessiner un avenir sombre. Outre toute la problématique sociale qui nous touche déjà aujourd'hui de plein fouet avec l'arrivée massive des réfugiés de guerre, il se pourrait que cette nouvelle crise impacte également nos finances dans les mois et années à venir. Vigilants et sereins, nous sommes, et resterons, entièrement*

*investis dans notre mission, plus que jamais essentielle, de service public de proximité.*

*Pour conclure, nous aimerions remercier chaleureusement l'ensemble de nos collaboratrices et collaborateurs qui, jour après jour, mettent leur professionnalisme et leurs compétences au service de notre administration et de nos administrés.*

*Nous remercions également le Conseil municipal pour son soutien et l'ensemble de la population pour sa confiance. »*

**M. Fabre** indique que le Conseil municipal avait renvoyé le budget en commission des finances, selon un schéma défini, avec une partie en commission élargie et une partie en commission simple. Il relève qu'il n'est visiblement pas possible de faire cette séparation pour les comptes. Il indique que son parti va proposer dans un premier temps de tout renvoyer en commission simple. Il estime qu'il est clair que l'administration communale meyrinoise maîtrise parfaitement les charges, avec des déviations faibles. En revanche, il se demande que dire des estimations fiscales venant des services de Mme Fontanet ; ces estimations sont tout simplement fausses de 18% et ceci dans l'ensemble du Canton. Même si l'exercice n'était pas simple, il relève que l'on passe quand même d'un déficit prévu de 12,7 millions à un excédent de 9,4 millions. Il précise qu'ils vont réserver leurs commentaires pour la prise de position finale, mais force est de constater que 9.4 millions de boni en période de crise, alors que le nombre des plus faibles qui sont lourdement impactés par la crise covid interroge réellement, pour rester politiquement correct.

**M. Boccard** indique que le PLR se réjouit de ces rentrées exceptionnelles ; il relève qu'on les doit à la zone industrielle et à nos entreprises. Il se réjouit en outre que l'on ait un outil pour sortir de la crise et se maintenir à niveau. Il observe que le Conseil administratif a expliqué que le Conseil d'Etat ne tient pas compte de certains éléments dans son calcul mais il ajoute la responsable en charge des finances à l'Etat fait avec les données qu'on lui donne. Il observe que chaque année le Conseil administratif présente des rentrées souvent en-dessous de la réalité car il a la sagesse d'être prudent et il observe en outre que l'on a eu cette année à la fois des rentrées extraordinaires sur la TPC et des rentrées exceptionnelles sur la zone industrielle car certains secteur sont bien tiré leur épingle du jeu pendant la crise du covid-19. Il pense néanmoins qu'il ne faut pas chanter victoire trop tôt, rester prudent et consolider cette situation. Il indique enfin qu'avant le boni, il y avait des trous qu'il fallait combler.

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, **M. Halimi** soumet au vote le **renvoi en commission des finances simple**, laquelle est refusée par 15 non, 12 oui et 4 abstentions.

**M. Halimi** met ensuite aux voix le **renvoi en commission des finances élargie**, laquelle est acceptée par 27 oui, 1 non et 1 abstention.

\* \* \*

**8. Délibération n° 2022-04a relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 5'098'000.- destiné à financer des travaux connexes à la réalisation du parking P1 souterrain par le partenaire privé, impactant la mairie et les espaces publics à charge de la ville de Meyrin**

**M. Halimi** cède la parole à M. Nobs.

**M. Nobs** donne lecture du rapport de la commission Cœur de cité ad hoc :

*« Rapport de la commission Cœur de cité ad hoc tenue le 31.03.2022 sous la présidence de Mme C. Murciano et en présence de M. Cornuz pour le Conseil*

*administratif, M. Solai, secrétaire général, MM. Blondet et Balsiger, co-responsables de service et Mmes Griffond et Vivenot, cheffes de projets, tous au service de l'urbanisme, travaux publics et énergie.*

*L'objectif de la commission est d'aborder la délibération n° 2022-04 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 5'098'000.- destiné à financer des travaux connexes à la réalisation du parking P1 souterrain par le partenaire privé, impactant la mairie et les espaces publics à charge de la ville de Meyrin.*

*M. Cornuz rappelle que les travaux du Cœur de cité ont bel et bien commencé avec la mise en séparatif des réseaux d'assainissement, qui ont un impact sur la circulation au sein des parkings. Ces travaux seront suivis de ceux des réseaux d'alimentation, aussitôt que le délai référendaire sera échu, puis par d'autres travaux connexes à la réalisation du parking souterrain par m3 GROUPE.*

*Mme Vivenot présente en préambule un plan de coupe du bâtiment et ses trois niveaux souterrains en regard des niveaux du parking souterrain. En termes de travaux spéciaux et de terrassement, il est prévu d'enfouir la « boîte » du parking 35 cm plus profondément que prévu. Le terrassement supplémentaire correspond à 1'800 m<sup>3</sup> de terres à excaver et déplacer. Au niveau des renforts structurels, les fondations des piliers ont été dimensionnées de sorte à soutenir le parking et la mairie. La dalle supérieure du parking recevra une surépaisseur pour soutenir la mairie. Les équipements du parking pour les véhicules communaux comprendront une borne d'alimentation pour véhicules électriques.*

*Mme Griffond explique que l'espace majeur servant d'entrée sur le secteur, est de la responsabilité de la Commune et de m3. L'émergence du parking sera prise en charge intégralement par m3, mais la Commune participe à la qualité et au choix architectural. Un revêtement béton et pisé est prévu, avec un contrôle d'accès et une paroi vitrée. Le local technique de la fontaine sèche sera construit en directe continuation du parking, sous le domaine communal, devant les actuels escaliers du restaurant du Forum. Les travaux dudit local seront exécutés par m3 mais à charge de la Commune.*

*Un commissaire demande quels sont les avantages d'un enfouissement supplémentaire de 35 cm. Mme Griffond répond que cette épaisseur permettra notamment une gestion gravitaire des eaux pluviales.*

*Un commissaire trouve les émergences trop imposantes. Mme Vivenot répond que les émergences abritent les caisses et la ventilation du parking, d'où leurs dimensions.*

*Une commissaire demande combien de bornes électriques seront à disposition pour les voitures électriques. Mme Griffond répond que trois bornes seront réservées à l'administration, et 80 bornes seront publiques.*

*Un commissaire demande si des abris PC sont prévus. Mme Vivenot répond que 519 places seront créées au 3e sous-sol de la future mairie.*

*Un commissaire demande combien d'émergences, qui ne sont pas des sorties de secours, sont prévues sur la place. Mme Vivenot répond que le projet inclut trois émergences en extérieur.*

*Un commissaire demande si la Commune et m3 ont mis sur pied une commission paritaire avec les partenaires sociaux et un fonds d'indemnisation en cas de mal pratique sur le chantier au regard du droit du travail. M. Blondet répond que les*



*contrats en cours d'élaboration comprendront une répartition des responsabilités entre l'entreprise PMC et la Commune.*

*Un commissaire trouve agréable l'idée de gradins en bois pour autant qu'ils soient durables dans le temps face aux dégradations. M. Blondet répond que le bois est un matériel naturel qui dure si l'on choisit bien l'essence et si l'on en prend soin.*

*Un commissaire demande si m3 a demandé une contrepartie publicitaire sur les éléments qu'il cofinance. M. Blondet répond que l'engagement à 50% de m3 prend place dans son rôle de partenaire et non de financeur externe. Il n'y a pas de conditions publicitaires à cet engagement.*

*Un commissaire demande pourquoi les pistes de chantier demandent ici un investissement supplémentaire spécifique. M. Balsiger explique que l'enfouissement supplémentaire du parking demande à la Commune de participer aux coûts généraux du parking, y compris pour les pistes de chantier.*

*La Présidente met au vote la délibération n° 2022-04 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 5'098'000.- destiné à financer des travaux connexes à la réalisation du parking P1 souterrain par le partenaire privé, impactant la mairie et les espaces publics à charge de la ville de Meyrin.*

*La délibération est acceptée à l'unanimité. »*

**M. Damien Boccard** indique qu'il remercie M. Nobs pour son rapport très complet. Il lit ensuite la prise de position de son groupe :

*« Les travaux du titanesque chantier au centre de la Commune plus communément connu sous le nom de « Cœur de cité » ont bel et bien commencé avec la mise en séparatif des réseaux d'assainissement débutés en mars dernier.*

*La présente délibération concerne des travaux connexes liés à la réalisation du parking.*

*On distinguera les travaux connexes liés à la future mairie et ceux liés aux espaces publiques.*

*1) Travaux liés à la mairie :*

*Nous saluons l'enfouissement de la « boîte du parking » de 35 cm supplémentaires ce qui le porte à 70 cm, cela doit permettre la plantation de spécimens de plus grande importance. Nous rappelons qu'il est nécessaire de favoriser au maximum les plantations et de diminuer les grands espaces non végétalisés et ce afin de lutter contre les îlots de chaleur.*

*Il est également questions de travaux pour des renforts structurels que nous ne remettons pas en question car, sans ces derniers, la construction de la future mairie serait rendue impossible.*

*Il est prévu la mise en place d'une borne d'alimentation pour les véhicules électriques de la Commune, ce que nous accueillons favorablement. Toutefois, nous resterons attentifs lors de l'acquisition des véhicules à porter nos choix sur les modèles qui nuisent le moins à l'environnement.*

*2) Travaux liés aux espaces publiques*

*Les deux émergences du parking sur la place haute nous paraissent bien trop volumineuses et peu esthétiques. Nous souhaitons que l'emprise au sol soit réduite en plaçant par exemple les caisses au 1<sup>er</sup> sous-sol, et que la structure des sorties soient plus aérées et végétalisées.*

*Par ailleurs, nous serons également attentifs à ce que l'accès au parking soit accessible aux personnes à mobilité réduite sans devoir parcourir des distances trop grandes.*

*S'agissant du choix des revêtements des différentes places, nous demandons qu'ils soient portés sur des matériaux recyclés tels que des briques. Nous souhaitons également que la population soit associée à ce chantier, par exemple en les invitant à poser des briques sur les futures places.*

*Enfin, nous demandons à ce que tout soit entrepris pour que les conditions de travail et de salaire soient respectées par l'ensemble des acteurs œuvrant sur le chantier.*

*Les Vertes et Verts de Meyrin-Cointrin voteront favorablement cette délibération et veilleront à ce que l'ensemble des points relevés soient pris en compte. »*

**Mme Deluermoz** relève que cette délibération est l'une des nombreuses étapes qui vont s'échelonner tout au long des prochaines années afin de réaliser le chantier Cœur de cité. Nécessaire pour coordonner agilement l'exécution des travaux préparatoires et la construction du futur parking ainsi que ceux réservés aux espaces publics et à la nouvelle mairie, l'imbrication de ces différents ouvrages implique le fait de devoir anticiper la réalisation de certains éléments constructifs entre notre commune et le propriétaire du centre commercial. Ceci afin que les différentes étapes puissent se succéder de manière aisée et constante. Considérant cette étape comme indispensable, le PDC-MC est donc favorable à cette délibération n° 2022-04a.

**M. Fabre** lit la prise de position du PS :

*« Comme la pose d'une première pierre, ces premiers millions constructifs marquent le début d'une nouvelle ère pour la ville de Meyrin. Nous remercions l'administration pour les explications livrées en commission. Excaver de 35 cm supplémentaires pour faciliter nos travaux en surface, renforcer la structure du parking sous la future mairie pour la soutenir. Nous voilà partis pour de bon et ce n'est plus le moment de tergiverser. Comme nous l'avons fait en commission, nous allons soutenir cette délibération et invitons les autres groupes à en faire autant. »*

**M. Pierre Bocard** remercie M. Nobs pour son rapport et lit ensuite la prise de position du PLR-MC :

*« Cette délibération et ces travaux préparatoires sont l'aboutissement d'un long processus qui a permis d'élaborer, en relation étroite avec notre partenaire privé, l'implantation du parking souterrain, la place haute, la place basse, ainsi que la future mairie projetée. Le PLR-MC a été satisfait des explications et des détails données en commission concernant les montants alloués aux différents postes.*

*Dans un premier temps, nous avons été assez surpris de cet effet de saucissonnage et parfois de manque de clarté quant à l'utilisation des sommes présentées. Néanmoins il faut aller de l'avant pour l'avenir de Meyrin.*

*Pris dans son ensemble, ce chantier est gigantesque ; c'est un défi technique avec un agenda assez strict quant à la réalisation et à l'enchaînement des différentes phases qui à terme créeront le cœur du Cœur de cité.*

*Le PLR-MC a eu plaisir de constater l'intégration de la matrice de risques dans la présentation du projet. Cependant, nous sommes persuadés que, comme pour l'élaboration du quartier des Vergers, il faut un seul pilote entièrement dévolu à cette tâche pour diriger ce projet.*

*Naturellement, nous serons très attentifs à ce que les travaux soient bien réalisés, que les délais soient respectés et que financièrement, l'on ne fasse pas sauter la banque. Le PLR-MC votera favorablement cette délibération. Merci. »*

Plus personne ne demandant la parole, **M. Halimi** soumet au vote la **délibération n° 2022-04a**,

**relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 5'098'000.- destiné à financer des travaux connexes à la réalisation du parking P1 souterrain par le partenaire privé, impactant la mairie et les espaces publics à charge de la ville de Meyrin**

---

Vu l'exposé des motifs ci-après;

Vu la résolution n° 2013-06, adoptée le 13 décembre 2013, demandant d'avaliser l'accord de principe et de poursuivre les négociations en vue de la construction du parking souterrain en deux étapes;

Vu la résolution n° 2016-02, adoptée le 8 mars 2016, demandant d'avaliser l'accord de principe obtenu avec le centre commercial Meyrincentre en vue de la construction du parking souterrain en deux étapes au Cœur de la cité;

Vu la signature de la convention cadre le 6 avril 2016 et de son avenant le 14 octobre 2021, entre le Conseil administratif in corpore et, respectivement, la présidente, puis le président du Conseil d'administration de CCM immobilier SA, formalisant l'accord obtenu;

Vu le processus d'ateliers créatifs mené de mars à novembre 2017, impliquant des représentants de la société civile, des représentants du Conseil municipal, le Conseil administratif, les responsables de service et les collaborateurs techniques de l'administration communale, ainsi que des experts indépendants, dans le but d'établir les grands principes d'aménagement pour la réalisation d'une place publique, d'un parking souterrain, d'une nouvelle mairie et d'un parc public;

Vu la résolution n° 2017-03a adoptée le 6 février 2018, demandant d'avaliser l'image directrice du cœur de la cité établie dans le cadre d'ateliers créatifs;

Vu la délibération n° 2018-20a, adoptée le 11 décembre 2018, relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 4'360'000.- en vue de la construction de la nouvelle mairie et de l'aménagement des espaces publics extérieurs compris dans le périmètre du « Cœur de cité »;

**Séance du 3 mai 2022**  
**tenue en séance ordinaire**

Vu la signature de la convention de coordination le 25 juin 2019 et son avenant le 12 octobre 2021, entre le Conseil administratif in corpore et, respectivement, la présidente, puis le président du Conseil d'administration de CCM immobilier SA, formalisant l'accord obtenu;

Vu la procédure de concours lancée le 22 mars 2019, la désignation de son lauréat, le groupement PHENIX, le 27 janvier 2020 et l'avancement du projet depuis lors;

Vu la demande d'autorisation de construire DD 113043/1 déposée en automne 2019 par PMC Parking SA pour la réalisation du parking souterrain (P1) sur trois niveaux de 487 places et d'abattage d'arbres sous la parcelle 13420;

Vu la demande d'autorisation de construire DD 113041/1 déposée en automne 2019 par PMC Parking SA pour la réalisation de parkings provisoires sur les parcelles 13419 (178 places) et 13415 (100 places), délivrée le 4 novembre 2021;

Vu le projet de loi déposé auprès du Conseil d'Etat et voté par le Grand Conseil le 7 octobre 2021, portant sur la désaffectation du domaine public communal des parcelles 13317 de 1'350m<sup>2</sup>, 13418 de 5'673m<sup>2</sup>, 13420 de 10'401m<sup>2</sup> ainsi que la sous-parcelle n° dp 13683B de 91m<sup>2</sup> issue de DM14/2020 provisoire, établi le 22 avril 2020 par M. Adrien Küpfer, géomètre officiel, qui pourrait encore subir des modifications;

Vu la signature, le 14 octobre 2021, des actes notariés relatifs à la radiation de servitudes, à la constitution d'un DDP, à la création de diverses servitudes, parcelles 11803, 11804, 13317, 13416, 13418, 13419 et 13420 de la commune de Meyrin, entre la commune de Meyrin, PMC Parking SA et CCM Immobilier SA (TM 11/2020);

Vu la délibération n° 2021-24a relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 4'680'000.- destiné à l'étude et à la réalisation de travaux pour la mise en séparatif des réseaux d'assainissement eaux pluviales et eaux usées situés à la rue des Boudines, la place des Cinq Continents et l'avenue de Feuillasse;

Vu la délibération n° 2022-02 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 960'500.- en vue de la réalisation de travaux de déviation de réseaux et travaux préparatoires à la construction de la nouvelle mairie et à l'aménagement des espaces publics extérieurs compris dans le périmètre du « Cœur de cité »;

Vu le plan des investissements 2021-2031;

Vu les rapports de la commission Cœur de cité ad hoc;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 3 mai 2022,

## DECIDE

### Par 31 OUI, SOIT À L'UNANIMITÉ

1. de financer des travaux à charge de la ville de Meyrin connexes à la réalisation du parking P1 souterrain par le partenaire privé,
2. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 5'098'000.- destiné à ces travaux,
3. de comptabiliser les dépenses de CHF 5'098'000.- dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,
4. d'amortir la dépense nette de CHF 5'098'000.- au moyen de 30 annuités dès la première année d'utilisation du bien, estimée à 2025, sous les rubriques 02.330 et 34.330,
5. d'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 5'098'000.- afin de permettre l'exécution de ces travaux.

**M. Cornuz** remercie le Conseil municipal au nom du Conseil administratif pour ce vote unanime qu'il avait appelé de ses vœux à l'issue de la commission ; il relève qu'il s'agit d'une belle manière de se présenter devant le partenaire privé du projet avec un signal politique très fort permettant de montrer que la commune de Meyrin a envie de réaménager le Cœur de cité de manière qualitative.

\* \* \*

### **9. Délibération n° 2022-05a relative à la révision du règlement du Conseil municipal et à l'introduction de membres suppléants**

**M. Amato** donne lecture du rapport de la commission de liaison :

*« M. Solai présente les nouvelles dispositions de la loi sur l'administration des communes (LAC ; B 6 05) avec l'introduction d'un nouvel article 7 portant sur la possibilité de disposer de membres suppléants dans les conseils municipaux. A Meyrin, nous pourrions nous trouver avec trois catégories de conseillers municipaux : les membres titulaires, les membres hors-parti et les membres suppléants.*

*Il présente ensuite le projet de délibération en expliquant que toute modification du règlement du conseil municipal doit être validée par cette voie.*

*Il détaille les obligations légales. Les suppléants seront les premiers « viennent-ensuite », ils devront prêter serment, ils seront considérés comme démissionnaires s'ils cessent d'être électeurs de la Commune ou s'ils décèdent. Les membres*

*suppléants ne pourront pas être membres du Bureau ; s'ils quittent leur propre groupe, ils ne pourront pas devenir membres hors-parti.*

*Il détaille ensuite ce qui est proposé dans le nouveau règlement :*

- le nombre de suppléants auquel chaque groupe a droit ;*
- les droits et devoirs des membres suppléants.*

*M. Solai présente aussi ce que nous devons valider au niveau des pratiques administratives : les accès à CMNet et à la boîte électronique de la Commune, les indemnités, le remboursement des frais de garde, la participation à la sortie annuelle du Conseil municipal et/ou au voyage de fin de législature.*

*D'autres points de corrections sont apportés dans le règlement au vue des modifications de lois des dernières années.*

*Le président ouvre le débat sur chacun des points, les uns après les autres.*

*Un commissaire propose de fixer le nombre de suppléants au nombre de commissaires de chaque groupe moins un mais au minimum un. Après plusieurs interventions, ce calcul est accepté par 5 oui (1 PS, 1 Ve, 1 PDC-VL, 1 PLR) et une abstention (UDC).*

*Les autres obligations réglementaires sont acceptées à l'unanimité.*

*Les discussions se poursuivent sur les pratiques administratives. La discussion se concentre sur le droit à l'indemnité pour l'achat d'une tablette ou d'un ordinateur et sur la participation aux sorties annuelles et de fin de législature. Vu le risque plus élevé de voir des suppléants quitter rapidement le Conseil municipal et vu qu'aujourd'hui pratiquement tout le monde est équipé d'une tablette ou d'un ordinateur, un commissaire propose de supprimer ce point pour les membres suppléants. Ceci est accepté par 4 oui (PDC-VL, Ve, PLR, UDC) et une abstention (PS).*

*Pour la sortie annuelle du Conseil municipal, la participation des membres suppléants est acceptée après de longues discussions par 2 oui (1 PLR, 1 Ve), 2 abstentions (1 PS, 1 PDC-VL) et 1 non (UDC).*

*La participation au voyage de fin de législature est en revanche refusée en vue de l'enjeu financier supplémentaire par 3 non (1 PS, 1 PLR, 1 UDC), et 2 abstentions (1 PDC-VL, 1 Ve).*

*La délibération n°2022-05 relative à la révision du règlement du Conseil municipal et à l'introduction de membres suppléants, modifiée au point du nombre de suppléants est préavisée favorablement à l'unanimité (1 PS, 1 Ve, 1 PDC-VL, 1 PLR, 1 UDC). »*

**M. Scandurra** donne lecture de la prise de position du PDC-VL :

*« Le PDC-VL accueille favorablement cette délibération. L'introduction de membres suppléants apportera du soutien et du renfort afin de dynamiser le groupe politique et la motivation des élus. Cela leur permettra une meilleure connaissance des dossiers du Conseil municipal ainsi que la possibilité de devenir une candidate ou un candidat pour les élections futures. Merci M. Amato pour son rapport. »*

**M. Amato** lit la prise de position du groupe des Vert-e-s :

*« Le groupe des Vert-e-s de Meyrin-Cointrin se réjouit de l'introduction de membres suppléants au sein du Conseil municipal. Cette possibilité permettra aux groupes de préparer la relève en intégrant les « viennent-ensuite » dans leur caucus afin qu'ils prennent connaissance des dossiers et soient prêts en tout temps à remplacer les conseillers titulaires. Les suppléants permettront ainsi de diminuer un peu la pression sur les titulaires quant à leur présence, que ce soit en commission ou en plénière. Il est évident que cela ne doit en rien changer le devoir de chaque conseiller municipal envers la population d'être présent et de faire son devoir comme le veut le mandat qui lui a été confié par les personnes qui ont voté pour lui.*

*Nous sommes aussi satisfaits que ces futurs membres suppléants puissent apporter leurs projets au sein du Conseil municipal. Nous nous réjouissons de l'entrée en vigueur de ces modifications et voterons favorablement cette délibération.*

**M. Pierre Boccard** indique que le PLR était le seul groupe qui était opposé à prendre un suppléant, mais il relève que les choses changent et parfois même rapidement. Il affirme qu'ils seront donc très heureux d'accueillir un suppléant dans leurs rangs. Il soutient par ailleurs tout ce qui a été déclaré au sujet de la formation des membres suppléants et remercie finalement M. Amato pour son rapport.

**M. Iswala** remercie également M. Amato et lit ensuite la prise de position du PS de Meyrin-Cointrin :

*« La modification de la Loi sur l'Administration des Communes dans son nouvel article 7, donne la possibilité de disposer de membres suppléants sans aucune obligation dans les conseils communaux.*

*Comme Meyrin a choisi l'option de disposer de membres suppléants, Meyrin laisse la porte grandement ouverte aux groupes politiques qui le souhaitent. Ainsi, nous pourrions avoir : les membres titulaires, les membres hors-parti et les membres suppléants.*

*Par l'assermentation, les membres suppléants auront les mêmes droits et devoirs qu'un membre titulaire excepté l'application de l'article 6 al.6 : remplacer un membre du bureau, être nommé chef de groupe ou remplacer ce dernier; être élu président de commission ou remplacer ce dernier; être nommé rapporteur d'une commission; être élu ou nommé membre d'une commission extraparlamentaire.*

*L'option choisie par Meyrin a un autre avantage, c'est qu'elle permet déjà l'intégration de "viennent-ensuite" comme membres suppléants appelés plus tard à remplacer les conseillers municipaux démissionnaires.*

*Donc, le parti socialiste est favorable à cette révision du Règlement du Conseil Municipal et à l'introduction de membres suppléants. »*

Plus personne ne demandant la parole, **M. Halimi** soumet au vote la **délibération n° 2022-05a**,

**relative à la révision du règlement du Conseil municipal et à l'introduction de membres suppléants**

---

**Séance du 3 mai 2022  
tenue en séance ordinaire**

Vu le règlement du Conseil municipal de la commune de Meyrin approuvé par le Conseil municipal le 29 janvier 1985;

Vu la délibération n° 13/2003 relative à des modifications du règlement du Conseil municipal de la commune de Meyrin approuvée le 8 avril 2003;

Vu les travaux du groupe de travail ad hoc;

Vu les travaux de la commission de liaison qui a analysé la refonte du règlement du Conseil municipal en 2009;

Vu l'approbation de la délibération n° 2009-03 lors de la séance du 7 avril 2009;

Vu la loi sur l'information du public et l'accès aux documents (LIPAD) du 5 octobre 2001;

Vu l'entrée en vigueur, le 1<sup>er</sup> juin 2013, de la nouvelle constitution de la République et canton de Genève;

Vu l'approbation de la révision du règlement du Conseil municipal de la ville de Meyrin approuvé par le Conseil municipal le 21 avril 2015;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu la modification de la loi sur l'administration des communes introduisant un art. 7 « Conseillers municipaux suppléants »;

Vu le sondage mené par le secrétariat politique auprès des groupes politiques;

Vu le rapport de la commission de liaison;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 3 mai 2022,

**D E C I D E**

**PAR 29 OUI, SOIT À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS**

d'accepter la révision du règlement du Conseil municipal faisant partie intégrante de la présente délibération.

\* \* \*



10. **Résolution n° 2022-01, présentée par Adriana Schweizer, au nom de l'UDC Meyrin-Cointrin demandant au Conseil administratif d'organiser la fête des écoles primaires le vendredi 1er juillet 2022 telle qu'elle se vivait avant la crise sanitaire sur la Campagne-Charnaux (arrivée du cortège, animation sur l'estrade principale, tables et bancs pour le pique-nique, forains et buvettes) et telle qu'elle figure au budget de fonctionnement 2022**

Mme Schweizer présente la résolution n° 2022-01 :

*« Madame la conseillère municipale, Monsieur le conseiller municipal,*

*Lors de la dernière assemblée générale du Cartel de mars 2022, le Conseil administratif a annoncé son intention de reprendre l'organisation de la fête des écoles sur le modèle « décentralisé » tel qu'il nous avait été imposé par les règles sanitaires en vigueur en juin 2020 et en juin 2021.*

*Au Conseil municipal du mardi 22 mars 2022, le Conseil administratif a confirmé son intention de renoncer à l'organisation d'une fête des promotions telle qu'elle se déroulait avant la crise sanitaire de 2020. Il a commencé à justifier cette décision par la surcharge imposée à la protection civile (PCi) et aux associations du Cartel en raison de la mise sur pied des festivités liées à la cérémonie de la réception du Prix Wakker le samedi 25 juin 2022, de la guerre en Ukraine, de l'afflux de réfugiés, etc.*

*Pour rappel, les festivités traditionnelles des promotions (cortège, animations et stands) avaient été annulées en juin 2019 déjà en raison de la canicule.*

*Ceci dit, il est important de relever que le Conseil municipal donne les orientations générales de la politique communale pour l'année par l'acceptation du budget de fonctionnement que lui propose le Conseil administratif en décembre 2021 pour l'année 2022.*

*Les montants alloués à la fête des écoles par le Conseil municipal ne varient pas depuis plus de 5 ans. Les coûts sont de facto budgétés sur le modèle de la fête traditionnelle dont le programme sur la Campagne-Charnaux prévoit :*

- l'arrivée du cortège des élèves des classes primaires de la Commune ;*
- un grand rassemblement populaire ;*
- des buvettes et des stands tenus par les sociétés communales ;*
- des animations sur la grande estrade principale.*

*Depuis juin 2018, nos sociétés sont privées des ressources supplémentaires liées à la vente sur les stands. Une nouvelle année de disette, pour la quatrième année consécutive, serait très lourde de conséquences pour l'équilibre financier de nos sociétés et clubs sportifs.*

*Nous apprenons à l'instant que l'Association des parents d'élèves (APE) se mobilise par voie de pétition « A Meyrin, rendez-nous nos promotions 2022 ». Tous réclament le retour de la fête populaire sur la Campagne-Charnaux avec son cortège dans les rues de Meyrin. Notre résolution renforce cette volonté commune partagée avec les pétitionnaires. Les autorités de la ville de Genève quant à elles l'ont bien compris puisqu'elles viennent d'annoncer le retour du cortège des promotions dans les Rues Basses avec la fête des écoles aux Bastions.*

*L'acceptation de cette résolution démontrera logiquement la volonté du Conseil municipal de maintenir à Meyrin l'organisation de la fête des écoles primaires le vendredi 1<sup>er</sup> juillet 2022 telle qu'elle se vivait en 2018 et avant la crise sanitaire sur la Campagne-Charnaux (arrivée du cortège, animation sur l'estrade principale, tables et bancs pour le pique-nique, forains et buvettes) et telle qu'elle figure au budget de fonctionnement 2022.*

*Madame la conseillère municipale, Monsieur le conseiller municipal, veuillez accepter par un vote immédiat notre résolution pour le retour de la fête traditionnelle des écoles. Les élèves, leurs parents, leurs grands-parents, leurs enseignant-e-s, ainsi que les membres des comités des clubs et des sociétés de la Commune vous en seront reconnaissants, nous en sommes convaincus. »*

**Mme Schweizer** indique enfin la déclaration suivante :

*« A la suite de la lecture de l'exposé des motifs et surtout à la suite de la communication du Conseil administratif en début de séance, je souhaiterais ajouter les remarques suivantes :*

- 1. La présente résolution a été déposée le 2 avril 2022 par David Dournow à l'adresse du Secrétariat général.*
- 2. Une pétition intitulée « A Meyrin, rendez-nous nos promos 2022 » circule sur le net depuis fin mars 2022. Nous l'avons d'ailleurs signalée dans les considérants.*
- 3. Cette pétition était toujours en ligne (lundi 2 mai 2022, 12h) sur le site de l'APE. Elle annonce 791 signataires...*
- 4. Nous tous, conseillers municipaux, avons reçu en date du jeudi 14 avril (juste avant les fêtes de Pâques) sur notre messagerie du Conseil municipal, les « communications du CA mais datée du 3 mai » telles qu'elles viennent d'être lues à l'instant par le Maire.*
- 5. On peut se poser la question sur l'origine et la légalité de cette fuite signée par un fonctionnaire du secrétariat général. Ne serait-il pas soumis au devoir de réserve dans cette circonstance ?*
- 6. Le CA nous parle « d'un format alternatif pour l'édition 2022 qui satisfait tous les partenaires... » Il conclut le chapitre « Fête des écoles » en exprimant sa satisfaction « d'avoir pu trouver une solution répondant aux demandes des parents et de certains partis politiques ».*
- 7. La demande de l'UDC Meyrin-Cointrin exprimée par notre résolution, n'a pas obtenu de réponse satisfaisante à ce jour. Par contre, les pressions pour que je la retire ont fusé de la part de plusieurs acteurs.*

*Nous pensions naïvement que le CM était le lieu où se prenaient démocratiquement les décisions concernant la population. Nous constatons avec regret que le CA continue de ne parler qu'avec « CERTAINS PARTIS », ceux de son bord, c'est certain.*

*Vu les circonstances, l'UDC retire son projet de résolution.*

**M. Cornuz** souhaite rétablir quelques contre-vérités qui viennent d'être exposées car il ne peut pas permettre que l'on dise qu'il y a une fuite qui émane d'une fonctionnaire de l'administration communale. Il précise qu'il ne s'agit pas d'une fuite, mais d'une demande de la part de l'Exécutif de transmettre cette communication au Conseil municipal. Il désire donc corriger cette erreur émise par le groupe ayant déposé, puis retiré ce projet de résolution. Il se réjouit de ce retrait, au regard des résultats obtenus avec les partenaires de la Fête des écoles. Il ajoute que l'on ne peut que regretter que la pétition n'ait pas été retirée. Cependant, il estime, compte tenu des résultats obtenus, que la voix de la population a été entendue grâce à cette solution intermédiaire. Il ajoute qu'il aurait trouvé assez difficile de voir cette résolution maintenue, surtout dans l'état dans lequel elle a présentée car l'exposé des motifs et les « vu » sont truffés d'inexactitudes. Il se réjouit donc de voir que le groupe UDC a retiré cette résolution.

\* \* \*

*Pause de 19h55 à 21h.*

- 11. Motion n° 2022-01 présentée par Mme Esther Hartmann et M. Denis Bucher au nom des Vert.e.s de Meyrin-Cointrin, M. Marco Fontanini et M. Francisco Sanchez au nom du Parti Socialiste de Meyrin-Cointrin et de M. Tobias Clerc et Mme Yolande Boccard au nom du groupe PDC-VL demandant l'étude de différents scénarios concernant la restauration scolaire en tenant compte de différents critères comme l'alimentation biologique, l'alimentation végétarienne, les circuits courts et une agriculture contractuelle, la qualité et la fraîcheur des denrées, la possibilité d'intégration dans des programmes éducatifs, la réduction du gaspillage, la participation citoyenne, la durabilité sur le plan financier et économique**

**Mme Hartmann** relève que le texte est issu de la volonté politique des groupes PS, PDC-VL et Ve et d'une réflexion commune visant à travailler sur la qualité de l'alimentation, notamment fournie aux enfants au travers de la restauration scolaire. Elle rappelle le texte accepté consistant à proposer une alternative végétarienne à un repas carné, celui présenté par le PLR et luttant contre le gaspillage alimentaire, ainsi que le programme de législature et le Plan directeur communal, des éléments montrant le travail réalisé durant ces dernières années dans le domaine de l'alimentation. Elle souligne qu'à l'issue des discussions sur la cuisine de production scolaire, a émergé cette motion qui vise donc à relancer le désir maintes fois exprimés par le Conseil municipal et le Conseil administratif de réfléchir à une alimentation qui respecte le plus possible les critères de circuits courts, qui soit la plus saine possible et la plus respectueuse possible par rapport à notre environnement.

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, **M. Halimi** met aux voix **le vote immédiat, lequel est accepté à l'unanimité par 31 voix.**

**M. Serrano** se demande ce que les auteurs de la motion attendent comme traitement de cet objet, notamment en termes d'échéancier. Il se demande en outre comment l'on doit traiter l'urgence liée à la rentrée scolaire et à la cuisine scolaire.

**M. Fontanini** lui répond qu'il y a deux temps différents : le temps de la construction à moyen et long terme et le traitement de l'urgence. Il estime que l'urgence doit tenir compte des grands principes de la motion, laquelle sert avant tout de boussole à moyen et long terme. Il ajoute qu'il n'est pas question de l'appliquer dans le court terme.

**M. Serrano** relève que le Conseil administratif a donc un travail à fournir et il comprend que les auteurs envisagent un traitement des différents points d'ici l'année prochaine.

**Mme Hartmann** considère qu'il sera sans doute difficile d'avoir une réponse à chaque point dans les 6 mois, mais au moins un échéancier pour l'application des divers points et au moins une explication indiquant pourquoi certains points ne seraient pas appliqués. Elle lit ensuite la prise de position des Vert.e.s de Meyrin-Cointrin :

*« Les Vert.e.s de Meyrin-Cointrin sont fiers d'avoir pu contribuer à la rédaction de cette motion, de son dépôt et, espérons-le, de son approbation et renvoi au Conseil administratif ce soir. En effet, depuis des années, les Vert.e.s luttent pour une alimentation saine, de proximité, dans le respect de l'environnement et à des prix équitables, que cela soit au niveau fédéral, cantonal ou communal.*

*Il est en effet indispensable de préserver et régénérer nos ressources alimentaires naturelles, protéger les terres arables en aménageant efficacement le territoire, rémunérer à son juste prix une agriculture paysanne régionale, de réduire le gaspillage alimentaire, de développer au maximum notre autonomie alimentaire et de favoriser les circuits courts autant que possible.*

*Force est de constater que les circuits agro-alimentaires actuels poursuivent principalement des objectifs de rentabilité économique à la source de bien des problèmes : l'utilisation de pesticides nocifs tant pour la santé des producteurs que des consommateurs, l'appauvrissement des sols, la surconsommation d'eau, la souffrance animale, les atteintes aux droits humains ; ils participent également au dérèglement climatique en cours.*

*En fait, l'on ne compte plus les scandales écologiques et sanitaires et les souffrances animales et humaines qui remplissent nos assiettes. Il est urgent de reprendre le pouvoir sur le contenu de nos assiettes. S'il paraît difficile en tant que conseillers municipaux de Meyrin-Cointrin d'agir directement sur les circuits agroalimentaires mondiaux, nous pouvons toutefois agir localement à Meyrin. Et cela notamment au travers de la nourriture cuisinée dans le cadre de la restauration collective.*

*Nous ne pouvons qu'être en accord avec les demandes faites au travers de cette motion car elle demande que soient identifiés les acteurs de la filière agro-alimentaire meyrinoise locale, comme par exemple les acteurs de la filière alimentaire des Vergers, pouvant fournir au mieux les restaurants collectifs de la Commune et que les prestataires répondent à des critères très précis : alimentation biologique, alimentation végétarienne, des circuits courts et une agriculture contractuelle, qualité et fraîcheur des denrées, possibilités d'intégration dans des programmes éducatifs, réduction du gaspillage, participation citoyenne et durabilité sur le plan financier et économique.*

*Les Vert.e.s apprécient également l'aspect novateur de cette motion qui propose la mise en route de projets pilotes en matière de cuisine collective. Cela constituerait une occasion unique que proposerait un modèle de restauration collective sortant d'un fonctionnement routinier et ordinaire, une cuisine centralisée avec un prestataire commercial unique.*

*Cette motion doit être considérée comme un soutien politique aux objectifs poursuivis par le Conseil administratif, tels qu'exprimés dans son programme de législation. Elle s'appuie également sur l'engagement du Conseil municipal tel que développé dans le Plan directeur communal adopté par le Conseil municipal en 2020.*

*Il s'agit toujours de favoriser et de rendre accessible une alimentation saine et durable pour toutes les générations. Les Vert.e.s. de Meyrin-Cointrin sont persuadés que, par le biais de la logistique des cuisines scolaires, il est possible d'agir non seulement sur la qualité de notre alimentation, sur notre santé mais également de soutenir les acteurs de la filière alimentaire meyrinoise œuvrant pour une production locale de qualité, respectueuse de l'environnement et équitable socialement. C'est ainsi une des manières de lutter contre le dérèglement climatique localement et il reste encore très peu de temps pour y pallier.*

*Pour toutes ces raisons, nous vous invitons à accepter cette motion directement ce soir. »*

**M. Serrano** donne lecture de la prise de position du groupe PLR-MC sur la motion :

*« Le PLR Meyrin Cointrin a été très étonné de voir apparaître cette motion sans avoir été convié comme co-motionnaire alors que notre formation politique se positionne clairement pour une avancée dans la thématique visée par cette motion. C'est parfois comme ça en politique et un petit clin d'œil à nos collègues du banc d'en face.*

*En l'état, notre parti voit d'un bon œil le fait de mettre à plat cette thématique. Le concept actuel de liaison froide n'est pas immuable et nous sommes d'avis que nous devons nous questionner à ce sujet. Il ne faudra néanmoins pas perdre de vue que les souhaits et desiderata se heurtent parfois à des réalités politiques souvent exprimées en termes de coûts.*

*Après l'échec cuisant du projet de cuisine centrale en commission travaux publics et bâtiment, notre conseil ne peut pas rester passif et une solution à long terme doit être recherchée. En effet, le PLR Meyrin Cointrin considère que notre commune doit maintenant établir des lignes directrices claires et précises, ce que nous appelons la commande politique. Nous sommes ouverts à l'étude de toutes les possibilités mais nous resterons attachés à des solutions pragmatiques et durables. Il va de soi que nous attendons que les travaux de commission qui suivront le vote de cette motion permettent un travail serein et studieux. Ceci devra nous permettre de disposer des meilleures solutions, avec le soutien de l'administration communale.*

*Nous demandons instamment, lorsque la commission alimentation durable aura terminé ces travaux, que nous puissions siéger en commun avec la commission Travaux publics et bâtiments afin que le passage de flambeau se fasse au mieux comme nous avons l'habitude de le faire avec la commission sports depuis bien longtemps.*

*Vu les éléments présentés, le PLR MC soutiendra cette motion et invite tant le Conseil administratif que les partis politiques à soutenir et accompagner la démarche proposée. »*

**M. Fontanini** lit la prise de position du Parti socialiste de Meyrin-Cointrin :

*« Aujourd'hui, il est indispensable d'affronter toutes les problématiques transversales qui ont un impact sur la vie de nos concitoyens de manière durable afin de répondre au mieux aux exigences du présent tout en préservant les générations futures.*

*L'alimentation est une de ces problématiques. Elle concerne en premier lieu le bien-être et la santé des enfants de la Commune quand on parle de cuisines scolaires, mais elle est aussi étroitement liée à la manière que nous avons de développer une partie de nos infrastructures publiques, la manière avec laquelle nous tissons des relations économiques avec nos partenaires, le type de relations sociales dont nous faisons la promotion et l'approche que nous avons de notre territoire et de l'environnement en général.*

*Il est indispensable donc que Meyrin se dote d'une véritable politique d'alimentation durable. En votant cette motion, le Conseil municipal fait un grand pas dans cette direction en donnant à l'administration des indications claires quant aux critères à prendre en compte et à la méthodologie à suivre pour traiter les différentes dimensions qui touchent à l'alimentation. Cela lui permettra de travailler sur des bases à la fois responsables et concertées pour la préparation de ses futures propositions en la matière. Pour ces raisons le Parti Socialiste de Meyrin-Cointrin soutient cette motion et invite toutes les forces politiques représentées ici à en faire de même. »*

**M. Clerc** donne lecture de la prise de position du PDC-VL :

*« Lors de ses discussions, le Conseil municipal a demandé que soit étudiés les différents scénarii possibles pour nourrir nos enfants. Ce projet s'inscrit dans ce vœu.*

*Les enjeux qui entourent l'alimentation sont grands et nous touchent toutes et tous. Les pénuries qui pourraient voir le jour ces prochaines années nous questionnent sur la manière de produire et de consommer. L'un des slogans n'est-il pas « de la fourche à la fourchette ? », comme une volonté de regagner une forme d'autonomie et d'indépendance du champ à l'assiette.*

*Ce projet permet de penser d'abord à la stratégie d'alimentation que nous souhaitons développer, en consultation avec les différents groupes du Conseil municipal. De fait, plusieurs groupes ont signifié de l'intérêt pour le développement d'une stratégie commune, d'une attention particulière à la production ou encore à la réduction du gaspillage.*

*Le groupe DC-VL soutient un projet de réflexion sur la stratégie alimentaire et vous invite à en faire de même. »*

Plus personne ne demandant la parole, **M. Halimi** soumet au vote la **motion n° 2022-01,**

**présentée par Mme Esther Hartmann et M. Denis Bucher au nom des Vert.e.s de Meyrin-Cointrin, M. Marco Fontanini et M. Francisco Sanchez au nom du Parti Socialiste de Meyrin-Cointrin et de M. Tobias Clerc et Mme Yolande Boccard au nom du groupe PDC-VL demandant l'étude de différents scénarios concernant la restauration scolaire en tenant compte de différents critères comme l'alimentation biologique, l'alimentation végétarienne, les circuits courts et une agriculture contractuelle, la qualité et la fraîcheur des denrées, la possibilité d'intégration dans des programmes éducatifs, la réduction du gaspillage, la participation citoyenne, la durabilité sur le plan financier et économique**

---

Vu les recommandations de l'OMS pour tous les acteurs de la santé publique formulées notamment dans la « Stratégie mondiale pour l'alimentation, l'exercice physique et la santé » adoptée en 2004;

Vu le point 3 du programme de législature 2020-2025 du Conseil administratif qui vise à favoriser et rendre accessible une alimentation saine et durable (pour toutes les générations);

Vu l'adoption du Plan directeur communal par le Conseil municipal le 15 décembre en 2020;

Vu le 6<sup>ème</sup> rapport du GIEC publié le 28 février 2022 portant notamment sur les conséquences du changement climatique sur le système alimentaire et les écosystèmes dégradés;

Vu l'adoption de la délibération n° 2017-29 permettant le financement des travaux de rénovation de la ferme de la Planche;

Vu l'adoption à l'unanimité du Conseil municipal de la résolution n° 2021-02 demandant que les restaurants scolaires offrent une alternative végétarienne lors des repas carnés;

Vu le dépôt de la résolution n° 2021-05 demandant de trouver des solutions pour éviter que des denrées alimentaires ne finissent à la poubelle en juin 2021;

Vu que la commission des travaux publics a décidé de surseoir au traitement du projet de délibération n°2022-03 relative à l'ouverture d'un crédit de construction en vue de la réalisation d'une cuisine de production scolaire unique par le Conseil administratif;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Le Conseil municipal, dans sa séance du 3 mai 2022,

**D E C I D E**

## PAR 31 OUI, SOIT À L'UNANIMITÉ

de demander au Conseil administratif :

1. d'identifier les partenaires locaux pouvant contribuer en tant que producteurs et fournisseurs dans la politique d'alimentation durable communale et de les intégrer dans la planification de la restauration collective ;
2. de vérifier avec ces acteurs, s'ils disposent de tous les outils nécessaires à la production des aliments utilisables dans la restauration collective ;
3. de vérifier s'il est opportun de penser à la construction d'une seule cuisine centralisée ou s'il serait plus indiqué d'avoir plusieurs cuisines à taille humaine localisées au plus proche des mangeurs ;
4. d'étudier la possibilité de lancer un projet pilote sur un ou deux sites déjà partiellement équipés et adaptés afin d'en mesurer le rapport risques-coûts-bénéfices ;
5. de réfléchir à la part de la préparation de l'alimentation qui peut être externalisée à des entreprises, associations, fondations ou internalisée ;
6. de tenir compte pour chaque proposition des critères suivants : alimentation biologique, alimentation végétarienne, circuits courts et agriculture contractuelle, qualité et fraîcheur des denrées, possibilité d'intégration dans des programmes éducatifs, réduction du gaspillage, participation citoyenne, durabilité sur le plan financier et économique ;
7. de présenter les avantages et désavantages de différents scénarios alimentaires au Conseil municipal dans un délai de six mois selon les critères susmentionnés.

**M. Cornuz** souligne que le Conseil administratif a pris bonne note de ce vote unanime et précise qu'il a quelque peu anticipé ce vote en prévoyant une séance de commission alimentation durable ad hoc élargie le 8 juin 2022 à 18h30, en accord avec le président de la dite commission. Il ajoute que le Conseil administratif ne peut que s'associer à ce débat sur l'alimentation puisqu'il s'agit de l'un des objectifs de son programme de législature.

### **12. Pétition n° 2022-01 contre la cessation d'exploitation de l'Aéro-Bistro**

**M. Halimi** rappelle que le Bureau préconise un renvoi au Conseil administratif et cède la parole à M. Fabre.

**M. Fabre** souligne qu'il va s'abstenir de participer au débat et au vote, compte tenu de ses liens d'intérêt. Néanmoins, il imagine que M. Tremblet et lui-même pourraient jouer le rôle de courroi de liaison au cas où le Conseil municipal décidait de renvoyer la pétition au Conseil administratif et ce dernier à son tour au Conseil d'administration de l'Aéroport.



**Mme Dimopoulos** présente ensuite la pétition n° 2022-01 au nom du Parti socialiste :

*« Chers et chères collègues,*

*Comme vous le savez par le texte de la pétition, l'Aérobistrot s'est vu notifier par la direction de l'Aéroport une cessation d'exploitation sans motif qui prend effet au 31 mai 2022. A ce jour, la direction de l'Aéroport reste silencieuse et ne répond pas aux sollicitations de l'Aérobistrot, lequel cherche à connaître les raisons de cette décision qui, de facto, ferme toute possibilité de dialogue.*

*A Meyrin et au-delà, on ne croise pas beaucoup de personnes qui ne connaissent pas l'Aérobistrot. Outre les habitués de ce café-restaurant, il y a les personnes qui gardent un souvenir d'enfance, même s'ils n'y sont plus retournés depuis longtemps. L'Aérobistrot est un lieu très apprécié de la population meyrinoise, mais pas seulement. Les gens traversent le Canton pour se retrouver dans ce lieu qui n'a de semblable nulle part ailleurs.*

*A l'Aérobistrot, l'on est comme entre sol et air, un moment unique entre un verre et un décollage, et on y rencontre des personnes venues saisir le dernier espace de temps pour dire au revoir à quelqu'un en assistant au décollage d'un vol. L'Aérobistrot fait partie de l'âme meyrinoise, de par son ancrage historique et son rayonnement qu'il dépasse les frontières communales et cantonales.*

*Pensée de manière temporaire et transitoire, cette ancienne baraque qui a tout son charme a été aménagée en bistrot avec terrasse et fait depuis plus de 30 ans le bonheur des clients, des promeneurs, des enfants, des « spotters » et autres fans d'aviation.*

*L'Aérobistrot est un lieu incontournable en termes de cuisine, particulièrement la cuisine thaï. En effet, en plus d'être très fréquenté, notamment le midi par les personnes travaillant sur le périmètre de l'aéroport côté Meyrin et ceux travaillant sur la Commune, beaucoup de Meyrinoises et Meyrinois y ont également pris leurs habitudes. Un lieu unique qui vous offre une vue et une convivialité pareils, il n'en existe pas deux. Il n'est dès lors pas surprenant de constater que pas moins de 400 personnes ont manifesté leur volonté de sauver ce lieu en un temps record d'une semaine.*

*Nous sortons d'une crise sans précédent qui nous a toutes et tous bouleversés. Comme vous le savez, beaucoup d'établissements ont eu de la peine à se maintenir. A l'heure où beaucoup de nos repères et souvenirs viennent à disparaître, nous pouvons, au niveau de notre commune, tenter d'apporter tout le soutien nécessaire en appuyant une volonté populaire pour la sauvegarde de l'Aérobistrot.*

*Enfin, nous avons pu comprendre que cet établissement nécessite quelques travaux et mises aux normes, mais nous ne le prenons pas comme une fatalité qui doit marquer son coup d'arrêt. Si l'aventure venait à se poursuivre, l'Aérobistrot serait prêt lui-même à engager des dépenses, bien que ce serait en principe à l'Aéroclub de les effectuer en tant que locataire du lieu.*

*Selon les bruits qui courent, cet espace serait destiné à une extension du parc de jets privés, au moment où l'urgence climatique devient de plus en plus pressante ; d'autres bruits laissant entendre qu'il y aurait des foodtrucks qui s'installeraient, ce qui, dans ce cas, enlèverait le lien et la convivialité que l'on trouve à l'Aérobistrot.*

*Au vu de ce qui précède et en ayant à l'esprit le fort attachement des Meyrinois et Meyrinoises à l'Aérobistrot à travers les 400 signatures récoltées en 7 jours, le groupe socialiste soutiendra le renvoi au Conseil administratif afin qu'il puisse étudier et prendre toutes les mesures nécessaires et utiles pour que l'Aérobistrot puisse continuer d'exister.*

*Merci de votre écoute, Mesdames et Messieurs. »*

**M. Serrano** donne lecture de la prise de position du PLR-MC :

*« Le PLR Meyrin Cointrin a été très surpris de voir apparaître cette pétition et, par la même occasion, la thématique de l'Aérobistrot.*

*Parmi les thématiques abordées, il y a la salubrité des lieux. Les règles d'hygiène sont vitales dans notre société actuelle et il n'est pas envisageable de continuer ainsi. Nous comprenons parfaitement que des mesures doivent être prises pour que les règles en usage soient respectées.*

*Néanmoins, nous comprenons aussi l'émotion soulevée par la disparition de ce restaurant qui nous semble malheureusement inéluctable. A défaut d'un projet viable, nous comprenons qu'il va être difficile, tant à l'Aéroclub qu'à l'Aéroport de Genève, de faire perdurer cet établissement.*

*Néanmoins, le PLR de Meyrin Cointrin a à cœur de trouver une solution pour garder le seul accès public au nord de la piste de l'aéroport. Plusieurs générations de Meyrinois ont pu profiter de cette terrasse et d'une restauration au bord des pistes.*

*Dès lors, nous voyons 2 possibilités :*

- L'aéroport de Genève et/ou l'aéroclub de Genève font marche arrière et montent un projet de nouveau pôle de restauration sur l'emplacement actuel ;*
- un pôle de restauration n'est pas envisageable et cette place doit être réaménagée.*

*La première semble en première lecture difficile à réaliser mais demande d'être explorée. La seconde nous paraît plus simple à mettre en place.*

*Comme bon nombre de Meyrinois, je fréquente cet endroit depuis tout petit et devenu grand, j'y emmène mes enfants. Un grand nombre de générations ont pu profiter de cette place. Nous souhaitons ardemment pouvoir garder cette terrasse publique a minima avec un aménagement léger. Nous avons eu l'occasion de discuter avec la direction de l'Aéroport qui semble disposée à aménager cette place pour en garder l'accès au public. Nous saluons cette prise de position et espérons qu'elle se réalisera si, par hypothèse, la première variante est impossible à mettre en place*

*Ainsi, le PLR MC demande que cette pétition soit renvoyée au Conseil administratif pour traitement, avec la demande pressante et insistante de conserver cette place avec un pôle de restauration mais a minima avec un accès public et si possible quelques aménagements pour que les familles et les passionnés d'aviation puissent continuer à admirer ces grands oiseaux aux ailes d'acier. »*

Plus personne ne demandant la parole, **M. Halimi** soumet au vote le renvoi au Conseil administratif de la **pétition n° 2022-01**, lequel est accepté à l'unanimité par 30 OUI.

**13. Rapport de la commission consultative du Fonds communal énergie 2021**

**M. Seeger** souhaite remercier vivement Dario Poroli qui a grandement contribué à la rédaction de ce rapport et il tient par ailleurs à souligner que le catalogue de subventions fait maintenant l'objet d'une communication sur le site officiel de la commune de Meyrin ; il indique qu'il ne peut qu'inviter le Conseil municipal à relayer cette information afin que les Meyrinois puissent bénéficier au maximum de ces prestations.

« Bilan général

*La commission consultative du Fonds communal énergie s'est réunie onze fois en 2021, le 26 janvier, le 2 février, le 9 et 30 mars, le 13 avril, le 11 et le 25 mai, le 8 et le 22 juin, le 21 septembre et le 7 décembre. Cette intense activité est en lien avec le travail ayant permis de proposer une évolution du Fonds communal énergie vers un Fonds communal pour l'énergie, le climat et la biodiversité qui est entrée en vigueur au 1er janvier 2022. Ces réflexions sur cette refonte ont eu lieu à chaque séance de commission. Le principal produit a été la rédaction d'un catalogue de subventions bien plus étoffé avec un crédit cadre d'investissement de CHF 1'825'000.- pour la période 2022 à 2026.*

*Au total, sur l'année 2021, la commission a préavisé favorablement 27 requêtes pour l'octroi d'un montant total de CHF 163'602.20.-. Le détail des préavis est disponible en annexe.*

Bilan financier

*L'alimentation du Fonds énergie est réalisée par un prélèvement de 2% sur les crédits d'engagement approuvé par délibération du Conseil municipal pour autant que le Fonds présente un solde inférieur à CHF 500'000.-. Le solde au 31/12/2021 est de 500'000 CHF.*

*Les dépenses du Fonds communal énergie sont divisées en 2 parties :*

- *Dépenses d'investissement : concernent principalement les soutiens financiers octroyés aux privés (ménages, entreprises) pour des investissements (pompes à chaleur, installations solaires, etc.). Une délibération (D-2021-05) d'un montant de CHF 75'000.- a été votée par le Conseil municipal en date du 9 mars 2021 pour couvrir ces dépenses durant la période courant du 1er janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2021.*

*Au 31 décembre 2021, la situation financière en lien avec cette délibération était la suivante :*

*Total facturé : CHF 27'482.80.-*

*Différence : CHF 47'517.20.-*

*Une nouvelle délibération (D2021-23a) a été approuvée par le Conseil municipal le 16 novembre 2021 pour couvrir les dépenses d'investissement du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2026.*

*• Dépenses de fonctionnement : concernent principalement les actions de sensibilisation à l'énergie (exemple : opérations Robin des Watts dans les écoles, opération éco-sociales dans les quartiers) non-liées à des investissements. Ces dépenses sont couvertes par le budget de fonctionnement. Pour l'année 2021 : o Montant au budget : CHF 107'000.- (hors salaire et amortissement) o Montant dépensé : CHF 15'864.- (hors salaire et amortissement)*

### Annexe

*Lors de sa séance du 26 janvier 2021, la commission consultative a préavisé favorablement les dossiers suivants :*

*1. Requête n°104 – Solaire photovoltaïque 11.5 kWc, Mohamed Naina, chemin Perrault-de-Jotemps 11*

*Octroi d'une subvention de CHF 2'463.50.- correspondant à 50% du montant de la rétribution unique attendue de Pronovo SA.*

*2. Requête n°106 – Solaire photovoltaïque 5.2 kWc, M. et Mme Saddier, chemin des Avettes 24bis*

*Octroi d'une subvention de CHF 1'384.00.- correspondant à 50% du montant de la rétribution unique attendue de Pronovo SA.*

*Lors de sa séance du 2 février 2021, la commission consultative a préavisé favorablement les dossiers suivants :*

*1. Requête n°107 – Solaire photovoltaïque 29.44 kWc, M. et Mme Abbt, chemin de la Tour 2*

*Octroi d'une subvention de CHF 5'504.80.- correspondant à 50% de la subvention cantonale attendue de la part de Pronovo SA.*

*2. Requête n°108 – Solaire photovoltaïque 9.6 kWc, Christiane Jolissaint Vaudroz, Rue Robert-Adrien Stierlin 41a*

*Octroi d'une subvention de CHF 2'132.00.- correspondant à 50% du montant de la rétribution unique attendue de Pronovo SA.*

*3. Requête n°109 – Solaire photovoltaïque 5.2 kWc, Martine et Olivier Debernardi, chemin des Avettes 24*

*Octroi d'une subvention de CHF 1'338.00.- correspondant à 50% du montant de la rétribution unique attendue de Pronovo SA.*

*Lors de sa séance du 9 mars 2021, la commission consultative a préavisé favorablement les dossiers suivants :*

*1. Requête n°105 – Programme eCO2profil, cycle d'orientation de la Golette*

*Financement du projet à hauteur de CHF 36'880.00.- pour une action de sensibilisation à l'énergie et au climat dans l'établissement scolaire du cycle de la Golette*

*2. Requête n°110 – Solaire photovoltaïque 7.26 kWc, Salvatore Savoca, chemin des Avettes 7*

*Octroi d'une subvention de CHF 1'734.20.- correspondant à 50% de la subvention cantonale attendue de la part de Pronovo SA.*

*3. Requête n°111 – Solaire photovoltaïque 8.625 kWc, Maria-Anna Zosso, chemin de la Perche 1*

*Octroi d'une subvention de CHF 1'989.70.- correspondant à 50% de la subvention cantonale attendue de la part de Pronovo SA.*

*Lors de sa séance du 30 mars 2021, la commission consultative a préavisé défavorablement le dossier suivant :*

*1. Requête n°112 – Isolation phonique, Béatrice et Pierragelo Gualzata*

*Demande de financement de travaux liées à l'isolation phonique et thermique initiée par l'Aéroport international de Genève (hors critères OCEN)*

*Lors de sa séance du 13 avril 2021, la commission consultative a préavisé favorablement les dossiers suivants :*

*1. Requête n°113 – Solaire photovoltaïque 2.8 kWc, Ricardo Torres, chemin du Marais-Long 13F*

*Octroi d'une subvention de CHF 882.00.- correspondant à 50% de la subvention cantonale attendue de Pronovo SA.*

*2. Requête n°114 – Solaire photovoltaïque 3.2 kWc, Antonietta Altamore, chemin du Marais-Long 13A*

*Octroi d'une subvention de CHF 958.00.- correspondant à 50% de la subvention cantonale attendue de Pronovo SA.*

*3. Requête n°115 – Solaire photovoltaïque 3.2 kWc, Isabelle et Bernard Grezet, chemin du Marais-Long 13C*

*Octroi d'une subvention de CHF 958.00.- correspondant à 50% de la subvention cantonale attendue de Pronovo SA.*

*Lors de sa séance du 11 mai 2021, il n'y a pas eu de nouvelle requête à traiter (uniquement des réflexions sur la refonds du Fonds énergie).*

*Lors de sa séance du 25 mai 2021, la commission consultative a préavisé favorablement le dossier suivant :*

*1. Requête n°116 – Solaire photovoltaïque 5.32 kWc, Michel Jeannin, chemin de la Citadelle 5b*

*Octroi d'une subvention de CHF 1'360.80.- correspondant à 50% de Pronovo SA.*

*Lors de sa séance du 8 juin 2021, la commission consultative a préavisé favorablement les dossiers suivants :*

*1. Requête n°117 – Solaire photovoltaïque 6.75 kWc, Narayan Gopalakrishnan, chemin de la Citadelle 25C*

*Octroi d'une subvention de CHF 1'632.50.- correspondant à 50% de la subvention cantonale attendue de Pronovo SA.*

*2. Requête n°118 – Solaire photovoltaïque 6.75 kWc, Eric Vuillemin, rue Robert-Adrien Stierlin 41B*

*Octroi d'une subvention de CHF 1'632.50.- correspondant à 50% de la subvention cantonale attendue de Pronovo SA.*

*Lors de sa séance du 22 juin 2021, il n'y a pas eu de nouvelle requête à traiter (uniquement des réflexions sur la refonds du Fonds énergie).*

*Lors de sa séance du 21 septembre 2021, la commission consultative a préavisé favorablement les dossiers suivants :*

*1. Requête n°119 – Solaire photovoltaïque 6.21 kWc, Pierre Dubois, chemin du Grand-Puits 58*

*Octroi d'une subvention de CHF 1'529.90.- correspondant à 50% de la subvention cantonale attendue de Pronovo SA.*

*2. Requête n°120 – Robin des Watts 2021-2022, Ecole De Livron*

*Financement du projet à hauteur de CHF 22'500.00.- pour une action de sensibilisation à l'énergie à l'école de Livron*

*3. Requête n°121 – Solaire photovoltaïque 6 kWc, Christelle Javet, chemin Edmont-Rochat 28A*

*Octroi d'une subvention de CHF 1'490.00.- correspondant à 50% de la subvention cantonale attendue de Pronovo SA.*

*4. Requête n°122 – Solaire photovoltaïque 6 kWc, Julie Racovita, chemin Edmont-Rochat 30*

*Octroi d'une subvention de CHF 1'490.00.- correspondant à 50% de la subvention cantonale attendue de Pronovo SA.*

*5. Requête n°123 – Chaudière biodiésel, Association Le Satlon de l'Escargot*

*Octroi d'une subvention de CHF 7'000.- correspondant au remplacement d'une chaudière mazout par une chaudière au biodiesel*

*6. Requête n°124 – Solaire photovoltaïque 2.72 kWc, Jérôme Excoffier, chemin du Roussillon 8*

*Octroi d'une subvention de CHF 866.50.- correspondant à 50% de la subvention cantonale attendue de Pronovo SA.*

*Lors de sa séance du 7 décembre 2021, la commission consultative a préavisé favorablement les dossiers suivants :*

*1. Requête n°125 – Solaire photovoltaïque 6.75 kWc et pompe à chaleur, Jean-Philippe Babel, rue Robert-Adrien-Stierlin 47*

*Octroi d'une subvention de CHF 1'632.50.- correspondant à 50% de la subvention cantonale attendue de Pronovo SA et de CHF 3'480.- correspondant à 50% du montant attendu de la subvention cantonale octroyée dans le cadre du Programme Bâtiment.*

*2. Requête n°126 – Solaire photovoltaïque 6.75 kWc et pompe à chaleur, Jean-Marc Devaud, rue du Ruisseau 29*

*Octroi d'une subvention de CHF 1'632.50.- correspondant à 50% de la subvention cantonale attendue de Pronovo SA et de CHF 4'700.- correspondant à 50% du montant attendu de la subvention cantonale octroyée dans le cadre du Programme Bâtiment.*

*3. Requête n°127 – Solaire photovoltaïque 6.7 kWc et pompe à chaleur, Pius Buchs, rue Robert-Adrien-Stierlin 37*

*Octroi d'une subvention de CHF 1'632.00.- correspondant à 50% de la subvention cantonale attendue de Pronovo SA et de CHF 5'500.- correspondant à 50% du montant attendu de la subvention cantonale octroyée dans le cadre du Programme Bâtiment.*

*4. Requête n°128 – Pompe à chaleur, Krosztina Bendiner et Kai Poppendieck, chemin du Grand-Puits 23*

*Octroi d'une subvention de CHF 3'540.- correspondant à 50% du montant attendu de la subvention cantonale octroyée dans le cadre du Programme Bâtiment.*

*5. Requête n°129 – Solaire photovoltaïque 6.48 kWc et pompe à chaleur, Isabelle et Cédric Pasche, Chemin Agenor-Parmelin 3*

*Octroi d'une subvention de CHF 1'581.20.- correspondant à 50% de la subvention cantonale attendue de Pronovo SA et de CHF 3'040.- correspondant à 50% du montant attendu de la subvention cantonale octroyée dans le cadre du Programme Bâtiment.*

*6. Requête n°130 – Solaire photovoltaïque 9.45 kWc et pompe à chaleur, Isabelle et Cédric Pasche, Chemin Agenor-Parmelin 3*

*Octroi d'une subvention de CHF 1'581.20.- correspondant à 50% de la subvention cantonale attendue de Pronovo SA et de CHF 3'040.- correspondant à 50% du montant attendu de la subvention cantonale octroyée dans le cadre du Programme Bâtiment.*

*7. Requête n°131 – Déploiement des Conversations carbone citoyennes, éco-impact*

*Octroi d'une subvention de CHF 36'120.00.- destinée à faciliter les Conversations carbone auprès des Meyrinoises et Meyrinois. »*

**Le Conseil municipal prend acte du rapport.**

**14. Rapport de la déléguée du Conseil municipal au comité de l'association Maison Vaudagne de juin 2020 à décembre 2021**

*« Durant cette période, le comité de la Maison Vaudagne s'est réuni à 19 reprises en présentiel et en visio-conférence.*

*Le comité est composé de 9 membres que nous pouvons remercier pour l'investissement sans faille dont ils ont fait preuve, malgré les conditions sanitaires extrêmement difficiles, ils n'ont jamais baissé les bras, aucune tâche ou situation complexe ne leur a fait peur. Ils se sont réinventés pour garder le lien avec le public et soutenir l'équipe d'animation.*

*Daniel DEMMOU, Présidente*

*Jean-Marc KATCHELEWA, Vice-président*

*Ruth JOY, Trésorière*

*Elisa DIMOPOULOS, Membre*

*Ralph GEHRINGER, Membre*

*Placide ISWALA, Membre*

*Jean-Jacques KOHLER, Membre*

*Luc KOTTELAT, Membre*

*Jean-François ROCH, Membre*

*Rénovation et Agrandissement*

*Fin juin, après 56 ans d'activité la Maison Vaudagne a quitté provisoirement son bâtiment pour une rénovation complète et un agrandissement qui était attendu depuis de nombreuses années. Les travaux devraient durer deux ans, la*



*planification aura quand même subi les désagréments de la pandémie, la fourniture des matériaux ayant pris du retard, le retour au bercail sera quelque peu ajourné, le retard est estimé actuellement à 3 mois. L'Association devrait retrouver ses murs début 2023.*

*Durant les travaux, la Maison Vaudagne continue de fonctionner, la Commune a mis à sa disposition des locaux provisoires pour continuer à délivrer ses activités ;*

- Les Mercredis et Centre Aéré du secteur enfants (4-10ans) ont été déplacé dans le bâtiment parascolaire de l'école de Bellavista.*
- Les animations destinées aux préadolescent-es (10-13 ans) se déroulent dans les locaux parascolaires de l'école des Vergers.*
- Les secteurs adolescent-es (K-fête et Entre2) et Tout public (Dimanche en 10 manches), sont accueillis à la buvette et salle Antoine Verchère, à Meyrin-Village*
- Le secrétariat et bureaux se situent dans l'ancienne maison Rossé au 7, rue Virginio-Malnati.*
- L'activité Quartier Libre ne proposant que de l'animation hors-murs dans le quartier de la Golette (6-12 ans), n'a pas été impactée par le déménagement.*

*Le Comité et l'équipe de professionnel-les ont fait preuve d'une flexibilité et d'une agilité incroyable. Même la réquisition de la Salle Antoine-Verchère pour la vaccination contre la Covid.19 n'a pas réussi à perturber les objectifs de l'équipe d'animation.*

*L'équipe travaille activement pour la future Maison avec les architectes mandatés et l'architecte de la commune qui supervise le projet. Les rencontres mensuelles sont cordiales et très professionnelles. Tous les acteurs prennent très à cœur de proposer des espaces les plus adaptés possibles aux activités. Le technicien de Maison Vaudagne suivant les travaux d'un œil avisé permet de faire des propositions pertinentes pour l'évolution du projet.*

### **Fonctionnement et objectifs**

*Depuis mars 2020, la pandémie aura marqué la vie de l'équipe, nombreux ont été les obstacles rencontrés, l'équipe d'animation et les collaborateurs administratifs ont veillés à la bonne marche de la structure. Les inscriptions aux Centres d'été par internet ont été lancées, elles ont rencontré un grand succès auprès des familles. Au regard toujours plus important des demandes d'inscriptions l'été, un Centre Aéré sur le site de l'école de Cointrin dédié uniquement aux enfants de Meyrin pour les quatre semaines de juillet a été créé. 16 places par semaine ont été proposées et ont permis d'absorber une partie des enfants en liste d'attente.*

*La gestion des centres aérés de l'été 2021 s'est avérée beaucoup plus laborieuse pour les équipes et les enfants. La Covid.19 ayant encore frappé, le nombre des personnes malades à remplacer, durant huit semaines de vacances a représenté une lutte permanente. Heureusement la forte implication de l'équipe d'animateurs-trices et des moniteurs-trices ainsi que le personnel de la cuisine et de la Présidente ont permis de tenir le cap.*

*Malheureusement, comme c'est le cas pour toutes les structures d'animation, les nombreuses adaptations sanitaires n'ont pas permis d'organiser des manifestations, des fêtes ou des apéros familles, les événements ont tout d'abord été reportés puis annulés.*

*La situation sanitaire a fortement contribué à augmenter les difficultés rencontrées par l'équipe d'animation. Les enfants et les adolescent-es ont été fortement impactés et un accroissement des difficultés de gestion de la violence ainsi qu'une augmentation des situations familiales complexes ont impliqué ou déclenché un suivi institutionnel.*

*Pour l'association, les difficultés rencontrées par les jeunes générations, sont en partie induites par le contexte pandémique, mais pas uniquement ! D'autres facteurs économiques, sociaux ou encore culturels, peuvent aussi expliquer ces situations compliquées. L'association, sur demande de la commune, n'a pas hésité à proposer une animation hors murs dans le quartier des Vergers pour venir à la rencontre des jeunes afin de répondre à une situation tendue. Un très bon accueil a été fait à cette animation et a permis des échanges riches avec les habitants du quartier.*

*Après une longue gestation, le projet institutionnel a enfin été finalisé, on ne peut que se réjouir et féliciter le comité pour la détermination et le courage dont il a fait preuve pour se doter d'un nouvel outil de travail pour le fonctionnement de l'association.*

*Maison Vaudagne n'a pas hésité à diversifier ses prestations en mettant à disposition du personnel et des locaux afin d'épauler l'association Partage pour les dons de denrées essentielles en faveur des personnes défavorisées.*

### **Bilans non exhaustifs**

*Le secteur enfants a proposé de nombreuses activités sportives, créatives ou culturelles, des mercredis ski, en hiver, des jeux en nature, en été, des sorties théâtrales et trottinette.*

*Quartier libre, l'équipe et des médiateurs neutres apaisent de vieilles querelles entre des enfants et des jeunes par un travail éducatif de sensibilisation au harcèlement.*

*Secteur préadolescents-tes, l'équipe propose une co-construction du programme d'activité avec les jeunes. Elle les accompagne dans l'élaboration de leurs envies et de leurs projets afin de les rendre acteurs-trices de leurs mercredis. Voyage sur le chemin des lanternes à Crans-Montana, frissons sur la plus longue tyrolienne de Suisse, au barrage de la Grande Dixence, visite des mines de sel à Bex ou les luges d'été du Moléson.*

*Instants de partages lors de spectacles de magie, de pièces de théâtre, ski à Saint-Cergue, constructions Kapla.*

*Secteur adolescents-tes, malheureusement l'année 2021 a été entachée par la fermeture de l'Entre 2. Des jeunes de l'Entre 2 ont participé à un acte de représailles avec une bande de jeunes plus âgés du quartier à la campagne Charnaux ! Suite à l'annonce de l'accident à la FASe et à la présidente, l'équipe a décidé le lendemain de fermer le lieu pour une durée déterminée. Une discussion intitulée « Entre 2 mots, maux » a été lancée avec la collaboration de Transit afin de recueillir la parole des jeunes et leur transmettre les valeurs et les comportements que l'association et la société défend. Touchés par les paroles franches, les protagonistes ont répondu présents et ont participé à un moment de réflexion et de discussion qui s'est heureusement avéré bénéfique et a permis une reconstruction de la relation plus vraie et plus franche avec les jeunes.*

*Tout public, l'équipe de la Maison Vaudagne n'a pas manqué d'idées et d'originalité pour garder le lien avec les citoyens-ennes meyrinois-ses des propositions de*

*spectacles de musiciens en bas des immeubles, un rallye dans la ville de Meyrin et un spectacle de magie pour les familles*

### **Ressources Humaines et Relations extérieures**

*L'année 2021, a été marquée par plusieurs changements touchant plus particulièrement les collaborateurs. L'introduction du logiciel FASe de gestion des ressources humaines Tipee, qui représente un changement majeur pour les équipes. Ce logiciel sensé faciliter la gestion du personnel, a nécessité beaucoup de temps d'adaptation, plus particulièrement dans la résolution des problèmes de salaires liés à sa mise en place. Espérons que 2022 verra ce logiciel améliorer la validation des horaires et la transmission à la FASe.*

*La nouvelle Convention Collective de Travail (CCT) est entrée en vigueur, elle est plus particulièrement axée sur la nouvelle réglementation liée aux camps, l'association a contesté la saisie du temps de travail, jugée injuste, auprès de la commission paritaire. Les revendications ont pu finalement être entendues et ont fait avancer le traitement du personnel sur cette activité.*

*Une partie de l'avenir de la Fondation pour l'animation socioculturelle (FASe) se joue, la Loi relative aux centres de loisirs et de rencontres et le transfert des charges financières du canton aux communes est en cours d'étude. On évoque un transfert de 23 millions de subvention cantonale aux communes. Or comme l'ont relevé à la fois la Cour des comptes, le collectif Retrouver l'animation socioculturelle et légitime (Rascal) et la Fédération des centres de loisirs et de rencontre la (FCLR), il est important que l'action de la FASe puisse être renforcée de façon harmonieuse sous la forme d'une politique publique de soutien à des associations de la société civile. Celle-ci doit continuer à reposer sur la libre adhésion, la participation, l'action sociale, la solidarité, sous l'impulsion de la société civile, avec un contrôle administratif réduit à son minimum.*

*Je remercie le comité et l'ensemble des collaborateurs de l'association Maison Vaudagne pour leur excellent accueil. Espérons que 2022 marquera la fin du virus dont nous ne voulons plus prononcer le nom, et rêvons que cette nouvelle année permettra enfin de réaliser toutes les animations, les fêtes et les manifestations proposées par une équipe d'animation très motivée. »*

*Meyrin, le 20 avril 2022 Claudine Murciano, Conseillère municipale*

### **Le Conseil municipal prend acte du rapport.**

#### **15. Annonces de projets**

**M. Seeger** explique le groupe PDC-VL déposera un texte pour la mise en œuvre des écopatrouilles à Meyrin, inspiré du succès connu au Québec ([www.ecopatrouille.org](http://www.ecopatrouille.org)). Cette activité s'inscrira dans le cadre des jobs offerts aux jeunes Meyrinois pendant leurs vacances scolaires et dans un souci de sensibilisation de la population meyrinoise aux bons comportements à adopter pour le climat, la mobilité douce, la biodiversité, la pollution plastique et le gaspillage d'énergie notamment. Tout conseiller municipal désireux d'en savoir plus est prié de s'annoncer avant le délai de dépôt du texte pour la prochaine séance du Conseil municipal.

\* \* \*

## **16. Propositions individuelles**

**M. Pierre Bocard** indique avoir demandé plusieurs fois la tenue d'une séance de commission comprenant une présentation de la FNM.

Par ailleurs, **M. Bocard** relève que, maintenant que les chantiers du projet Cœur de cité ont commencé autour du centre commercial de Meyrin, la mixité entre piétons et trafic motorisé s'avère dangereuse ; il propose donc de mettre la zone de circulation à maximum 10 km/h, placé une signalisation de la zone de chantier *ad hoc* et préparer une information à destination de la population indiquant que le périmètre est soumis à une telle restriction de vitesse. Il souhaite que l'on pacifie la zone, en particulier pour les enfants qui débouchent parfois rapidement derrière les palissades de chantier.

**M. Cornuz** souligne que l'audition de la FNM est d'ores et déjà prévue, que la Fondation a été contactée en ce sens et que nous attendons maintenant un retour de cette dernière pour agender précisément cette présentation dans les meilleurs délais. Par ailleurs, il indique que, de mémoire, les zones de parking sont de toute manière sujettes à une limitation de vitesse au pas ; il ajoute qu'il va néanmoins s'en assurer auprès de ses services.

\* \* \*

## **17. Questions**

**M. Clerc** souhaite rappeler qu'il conviendrait de formuler les questions qu'on lui remet en entier, au lieu de mentionner uniquement la thématique générale de la question et ce, afin d'éviter des échanges interminables. Il relève que ce point fera peut-être prochainement l'objet d'un point en commission de liaison.

**Mme Saratsiotis** indique que le 2<sup>ème</sup> Observatoire organise un projet de sensibilisation aux stéréotypes de genre dès la crèche. Un reportage de la RTS se fait le relais de ce projet qu'elle juge remarquable qui commence à éduquer à l'égalité dès les premiers moments de sociabilisation. Elle se demande si une crèche municipale fait partie des 30 crèches participant à ce projet. Si ce n'est pas le cas, elle souhaiterait savoir si le service de la Petite Enfance pourrait se pencher sur ce projet et envisager de le rejoindre. Enfin, de manière générale, elle aimerait savoir ce que l'on fait déjà à Meyrin dans les crèches en ce qui concerne l'égalité. Ensuite, **Mme Saratsiotis** rappelle que le 14 juin est, depuis 2019, une date significative pour les femmes (et de plus en plus d'hommes) qui s'engagent pour que l'égalité soit une réalité dans notre société. Des manifestations sont prévues ce jour-là avec un grand rassemblement en soirée. Or notre agenda CMNet prévoit des commissions ce soir-là, obligeant ainsi à choisir entre 2 engagements citoyens. Elle désire savoir si l'on peut faire quelque chose pour remédier à cette situation.

**Mme Boccard** souhaiterait connaître la politique de contrôle du stationnement des véhicules au niveau de la rue des Arpenteurs en face de l'école des Vergers, où le temps est limité à 30 minutes. Elle indique avoir été approchée par des citoyens meyrinois et informée qu'il avait été constaté que certains véhicules semblaient rester stationnés sans limitation de temps et non verbalisés contrairement à d'autres véhicules.

Par ailleurs, **Mme Boccard** se demande s'il y a déjà une projection temporelle pour la construction d'un espace écopoint pour les bâtiments sis à l'avenue de Vaudagne, au niveau de l'École de Meyrin-Village.

Enfin, **Mme Boccard** relève que l'école de Meyrin-Village n'est plus dotée d'un concierge à demeure, ce qui engendre, depuis un certain temps, le soir et la nuit, beaucoup plus de nuisances, tels que bruit de verre cassé, vandalisme sur les grillages du chantier, cris, etc. Elle souhaiterait connaître les mesures de contrôle envisagées sur ce périmètre, surtout depuis le retour des beaux jours, pour lutter contre les nuisances qui risquent d'être exponentielles.

**M. Amato** se demande quels bâtiments communaux ont encore une chaudière utilisant une énergie fossile ; il souhaiterait la liste des bâtiments concernés et pense qu'un crédit pourrait être prochainement déposé afin de transformer les systèmes de chauffage concernés.

**M. Seeger** se demande si la police municipale va intensifier ses actions de prévention et/ou de répression envers les automobilistes qui laissent tourner inutilement le moteur de leur voiture à l'arrêt. Pour mémoire, il rappelle qu'il s'agit d'une amende d'ordre de CHF 60.- (art. 326). Il constate que ces situations sont incessantes, notamment devant la poste de Meyrin-village.

**M. Seeger** se demande par ailleurs qui, dans le cadre des manifestations organisées sur la Commune, est chargé de vérifier que les plastiques à usage unique ne sont plus utilisés et que des poubelles de tri sélectif sont à disposition. Elle évoque le vide-greniers du week-end passé lors duquel il y avait des gobelets non recyclables ; il comprend que la Commune doit écouler de vieux stocks mais il estime que cela doit se faire rapidement afin de ne pas ternir l'image de la Commune. Il ajoute qu'il n'y avait pas de poubelles avec tri sélectif pour recycler. Enfin, dans le cadre de la rénovation du réseau électrique et de l'éclairage public à Mategnin, **M. Seeger** aimerait savoir si les SIG ont été dûment informés qu'un plan lumière était en gestation pour notre commune et que leurs installations devront donc être adaptées.

**Mme Hartmann** relève les mois de mai à août voient fleurir les manifestations publiques sur le sol meyrinois : Prix Wakker, Fête des écoles, Meyrin-les-Bains, , 1er août, etc. Puisqu'il est probable que de nombreux stands accompagnent ces événements, elle souhaiterait savoir comment le Conseil administratif compte-t-il poursuivre ses efforts pour supprimer l'utilisation de matériel plastique à usage unique sur la Commune.

**M. Damien Boccard** se demande quel est l'état des discussions avec les propriétaires privés à Champs-Fréchets pour des aménagements de qualité. Il relève que les Champs-Fréchets sont le fruit d'un projet immobilier dont les aménagements sont restés figés dans le temps et que l'on constate une différence entre ces derniers et ceux des autres quartiers de Meyrin. Il estime que l'on ne doit

pas s'arrêter à la différence propriétaires publics / propriétaires privés ; il considère au contraire que l'on doit voir l'avenir de ces aménagements avec un projet plus ambitieux et plus vert pour ce quartier très minéralisé.

**M. Cornuz** confirme que les espaces de Champs-Frêchets qui doivent être réhabilités sont en mains de propriétaires privés ; il indique que l'administration est actuellement en communication avec certains propriétaires mais que les négociations avancent toutefois très lentement. Il relève par ailleurs qu'une intervention avec de l'argent public sur un espace privé constituerait certes un geste politique fort mais qui pourrait créer un précédent et qu'il convient donc d'en être conscient.

**M. Damien Boccard** se demande ce qu'il en est de l'interdiction de fumer dans l'espace public ; il rappelle que, selon la modification de la loi entrée en vigueur le 09 avril dernier, il incombe aux communes d'identifier les différents lieux d'interdiction et de mettre en place la signalisation ad hoc ; il se demande dans quel délai ce travail va-t-il se faire.

**Mme Murciano** se demandait comment est alimenté le fonds intercommunal de l'Association des communes genevoises et comment il fonctionne. Elle souhaite toutefois remercier M. Tremblet pour les explications données plus tôt dans la soirée et précise qu'ils n'avaient pas compris de quoi il en retournait lors du dernier caucus, raison pour laquelle elle a préparé cette question pour la séance plénière. Par ailleurs, **Mme Murciano** demande que l'on organise une séance de présentation du fonds de péréquation. Elle ajoute que son chef de groupe lui apprend à l'instant qu'une telle séance est d'ores et déjà organisée. Enfin, **Mme Murciano** souhaiterait remercier la Commune pour la rénovation des vestiaires du centre sportif, mais elle constate toutefois qu'il n'y a qu'un crochet de prévu pour l'ensemble des vêtements de chaque enfant ; elle souhaiterait donc que l'on ajoute quelques crochets afin d'améliorer l'utilisation des vestiaires.

**Mme Schweizer** désire savoir combien a coûté la signalétique Ici-Ailleurs. Par ailleurs, lors de la dernière édition du Meyrin Ensemble ; **Mme Schweizer** a constaté une publicité pour un magasin bio situé à Ferney-Voltaire ; elle ne comprend pas comment le journal communal peut insérer des publicités de commerces situés en France voisine au détriment des commerces situés sur la Commune. Elle relève en outre que les travaux autour du centre commercial de Meyrin vont entraîner une baisse de fréquentation de ces magasins et qu'il vaudrait donc mieux soutenir les magasins à Meyrin et Genève. Ensuite, **Mme Schweizer** précise avoir appris qu'il n'y aurait pas de feu d'artifice le 1<sup>er</sup> août prochain ; elle souhaiterait connaître les raisons de cette décision. Enfin, **Mme Schweizer** relève que le Conseil administratif parle d'un nouveau concept de fête des écoles en 2023 ; elle voudrait savoir à quoi devons-nous nous attendre et s'il s'agira d'une fête décentralisée.

**M. Pierre Boccard** relève qu'il y a une zone 20 km/h à Cointrin et il se demande donc pourquoi un trottoir a été construit à cet endroit, sur le chemin des Sapins. Par ailleurs, **M. Boccard** relève que l'ensemble Arcus Caeli a demandé à pouvoir répéter et programmer son concert au Forum de Meyrin et que l'on leur a répondu

que le Forum était fermé. Il ne comprend pas pourquoi l'on refuse l'accès au forum à une association alors que le forum était au départ prévu pour les associations. Enfin, concernant le journal Meyrin Ensemble, **M. Bocard** considère qu'il est urgent que le comité de rédaction se réunisse et définisse une charte pour savoir qui a droit de mettre de la publicité et de quel type au sein du journal. Il relève que le partenaire de Meyrin pour la construction du parking est le propriétaire du centre commercial et il ne comprend donc pas comment l'on peut insérer dans le journal une publicité pour un magasin français sur une demi-page ; il estime que l'on doit réfléchir aux conséquences qu'une telle publicité pourrait avoir.

**M. Serrano** indique qu'il a été abordé par un entrepreneur ayant participé aux travaux du quartier des Vergers qui était très énervé car il n'aurait a priori pas été payé par la Commune ; il se demande de quoi il en retourne. Par ailleurs, **M. Serrano** observe qu'avec la fermeture à la circulation de la rue des Arbères, le trafic se reporte désormais sur le parking des sports ; il constate qu'il y a des voitures mal parquées des deux côtés de la route et explique que deux petites filles ont failli être écrasées le week-end passé ; il considère qu'il y a, dans le secteur, un véritable problème d'éducation des automobilistes. Il souhaiterait savoir ce que le Conseil administratif compte faire pour diminuer ces risques d'accident.

**M. Cornuz** lui répond concernant sa première question que, si un conseiller municipal est sollicité par un tiers, il n'est pas nécessaire d'attendre la séance plénière du Conseil pour contacter l'administration ; il invite donc M. Serrano à adresser au plus vite des éléments plus précis sur cette question car il n'est pas en mesure de répondre sans ces informations. Il ajoute en outre que le Conseil administratif reviendra avec des éléments complémentaires pour répondre à la seconde question, lors d'une prochaine séance.

**M. Grognuz** se demande ce qu'il en est du projet de piscine intercommunale de Pré-Bois.

**M. Bucher** souhaiterait savoir dans quelles conditions et à qui sont louées des salles au sein du complexe sportif des Vergers (buvette du stade de football). En effet, régulièrement, par exemple samedi 23 avril dernier ou ce samedi 30 avril, des fêtes/disco/concerts ont lieu très tard et sont susceptibles parfois de réveiller les habitants.

Ensuite, **M. Bucher** rappelle que le Conseil municipal a voté un budget de 138'000.- pour l'événement autour de la remise du prix Wakker. Il souhaiterait savoir si l'on peut obtenir la garantie que les fournisseurs seront choisis parmi la filière alimentaire de Meyrin.

Enfin, **M. Bucher** indique avoir entendu dire que l'Agenda 21 de la Ville de Genève préparait tout prochainement une grande campagne d'information envers la population et d'échanges qui serait nommée «Faire face». Il s'agirait d'informer sur 6 risques climatiques pour le territoire genevois et ainsi de rendre concrète l'urgence climatique, de mettre en place des espaces de discussions avec la population, de créer un comité scientifique, etc. Il désire savoir si les services meyrinois sont au courant de cette campagne et dans la droite ligne du vote de l'urgence climatique par notre conseil, s'il serait envisageable que notre commune y participe, au minimum sur le volet de la campagne de communication.

\* \* \*

**La séance est levée à 22h10 /SPA.**

Lu par le Bureau du Conseil municipal en  
date du 27 mai 2022.

Le 1<sup>er</sup> secrétaire :

Le vice-président :

Tobias CLERC

Hysri HALIMI